

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Téléfon 037 / 22 33 54

SOMMAIRE

	Pages
Henryk Sienkiewicz (G. LACOUR-GAYET).....	465
La Vie politique (A. F.).....	466
La Vie économique (A. MERLOT).....	473
La Vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	491
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	495
Revue de la Presse française (CASIMIR SMOGORZEWSKI).....	498
Le 14 ^e pèlerinage au monument de Frédérie Chopin.. . . .	501
Informations diverses.....	504

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM HELVETO-POLOVICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

**Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne**

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.

ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,

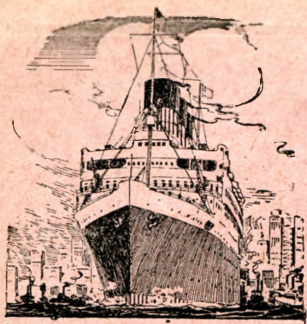
M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C.: Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

BANQUE FRANCO-POLONAISE

R. C. 182.068

Société Anonyme au Capital de 20 MILLIONS de francs

Adresse télégraphique :

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tél. : { CENTRAL 08-39
LOUVRE 62-55

Succursales et Agences :

VARSOVIE 4 Czackiego
KATOWICE 9 Dyrekcyja
DANZIG 127 Hundegasse

La *BANQUE FRANCO-POLONAISE*, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Danzig les affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société des Sucreries "Mizocz"; Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Roger Raczynski, propriétaire-foncier; Prince J. Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat"; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Baron M. Passerat de Silans, Industriel à Paris; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzel. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Świećicki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeur Général-Adjoint* : T. Urbański. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES EN POLOGNE. — Varsovie (9), Aleksandrów, Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brodnica, Brześć-s/Bug, Brzeziny, Bydgoszcz, Chełm, Chełmno, Chełmża, Chojnice, Chrzanów, Czersk, Częstochowa, Dąbrowa, Drohobycz, Dubno, Działdów, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódź, Łomża, Łuck, Łuków, Łuhiniec, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostroléka, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Plock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzysko, Słonim, Sokółów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechów, Zgierz, Żółkiew, Zuromin, Zychlin, Zyrardów.

Succursale à **Dantzig** (Gdańsk), 18, Reitbahn.

Succursales à **l'Étranger** : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2. — Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin. — Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants :

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

HENRYK SIENKIEWICZ

De Vevey à Varsovie, par Berne, Zurich et Prague, un cortège funèbre, qui a eu les allures d'un triomphe, vient de se dérouler à travers l'Europe centrale : c'étaient les cendres de Henryk Sienkiewicz qui gagnaient la cathédrale de la capitale polonaise pour y reposer aux côtés des cendres des primats de Pologne. Le 27 octobre a été le jour de l'inhumation solennelle.

Sienkiewicz, c'est un nom magique. Pour des centaines de milliers de lecteurs en Europe et dans le Nouveau Monde, ce nom évoque les grandes scènes de la Rome néronienne, le palais des Césars, le Cirque, l'incendie de Rome, la lutte des faux dieux avec le christianisme à son aurore. Sienkiewicz, pour la terre entière, est l'auteur de *Quo Vadis* ?

Mais ce serait bien mal connaître son rôle et l'influence exercée par lui auprès de ses compatriotes que de songer uniquement à ce roman célèbre. Le mort qui repose aujourd'hui dans la crypte de Varsovie est avant tout l'historien national et le chantre de la Pologne. Ses romans *Par le fer et par le feu*, *le Déluge*, *Messire Wolodowski*, les *Chevaliers de la Croix*, est-ce autre chose que la glorification de la patrie ? C'est tout le passé d'un peuple luttant contre les Tatars, les Cosaques, les Allemands, les Suédois, les Turcs, qui ressuscite dans ces grandes fresques historiques.

Sienkiewicz, c'est encore le patriote qui, en 1901, lors du scandale de Wrzénia, où des enfants polonais furent roués de coups par les instituteurs de Guillaume II, dénonça à l'humanité la politique prussienne à l'égard de la Pologne, « politique de crimes, disait-il, de violences, de trahisons, de tyrannie envers les faibles, d'avilissement à l'égard des forts, de mensonges, de violations de paroles, d'hypocrisie et de fausseté ».

Ce grand homme est mort à Vevey le 16 novembre 1916, quand la malheureuse Pologne était, une fois de plus, mise à feu et à sang et par les Russes, qui n'avaient pas su la défendre, et par les Prussiens, qui y faisaient le désert pour y faire la paix. Le grand historien, le grand patriote n'a pas vu la restauration de cette patrie pour laquelle son apostolat avait tant combattu.

Notre Revue se doit à elle-même de parler avec quelques détails de l'écrivain qui a tant honoré la Pologne et la littérature polonaise ; elle compte le faire prochainement. Aujourd'hui, au moment où tout un peuple vient de suivre un cercueil, elle a tenu à apporter son salut, faible hommage de son admiration, aux cendres de Sienkiewicz.

G. LACOUR-GAYET,
de l'Institut de France.

LA VIE POLITIQUE

LA SITUATION GÉNÉRALE.

Le problème financier domine, en Pologne, toutes les autres questions : aussi a-t-on accueilli avec un extrême intérêt les déclarations que M. Grabski, président du Conseil, ministre du Trésor, a faites au cours de la séance, tenue par le Conseil Economique le 3 octobre 1924.

M. Grabski commence par indiquer que la crise économique actuelle n'a étonné personne : on s'attendait bien en effet à ce que le redressement financier de l'Etat polonais s'accompagnât de quelque malaise.

Où en est la situation ? Le chômage a diminué légèrement, bien qu'on ait remarqué une certaine recrudescence au cours de l'été ; alors que dans la première semaine de juin, chaque ouvrier travaillait, en moyenne, 5 jours par semaine, ce nombre s'est abaissé, vers le milieu du mois, à 4,17 ; à la fin de juillet, à 4,86 ; dans la première quinzaine d'août, à 4,52 ; en septembre, il s'est élevé à plus de 5,42.

Si l'on considère l'effectif global des « sans-travail », on constate une faible augmentation en juillet et en août ; mais il y a doute sur la réalité de cette majoration ; en effet la loi sur la protection des chômeurs, mise en application à cette époque, a dû exercer son influence, peu considérable, mais tout de même certaine.

Sous cette réserve, on a dénombré, sur le territoire polonais, 139.474 « sans travail », le 1^{er} juillet 1924 ; 152.021, le 1^{er} août ; 163.276, le 6 septembre ; 159.540, le 13 septembre ; 157.010, le 20 septembre : le chômage est d'une manière générale plus étendu dans les wojewodies du centre, qui comprennent les villes de Varsovie, Lodz, Sosnowice et Bialystok.

Depuis le 9 août, on aperçoit une amélioration dans ces villes ; et même à Varsovie, depuis le 19 juillet ; à Sosnowice, depuis le 5 juillet. C'est à Lodz que la situation est la moins bonne : le nombre des « sans-travail » a augmenté jusqu'au 16 août ; à partir de cette date, il décroît : le 5 juillet, il était, pour toute la wojewodie (et non pas seulement pour la ville) de 40.000 ; le 16 août, de 50.000 ; le 13 septembre, de 47.000.

Dans toutes les wojewodies de l'Est, le chômage ne se ralentit guère ; mais il est, au total, sans importance : 5.462 chômeurs en juillet ; 6.720, en septembre.

Peu de « sans-travail » dans les wojewodies de l'Ouest : on aperçoit d'ailleurs une diminution à partir du mois d'août.

Dans les wojewodies du midi, on comptait, le 9 août, 21.480 chômeurs ; le 6 septembre, 20.750.

C'est en Silésie que le mal a été, peut-on dire, le plus grand : dans la seconde moitié d'août, il y avait 28.750 « sans-travail » ; ce nombre s'est élevé, au 6 septembre, à 33.390 ; puis vient une décroissance graduelle : la crise était arrivée à son point culminant.

En tous cas, conclut M. Grabski, le nombre des chômeurs ne permet aucune prévision pessimiste ; car on constate, d'une manière constante, et aux environs de la même époque, une « cassure » très nette dans la « poussée » du chômage.

Les résultats sont moins satisfaisants, poursuit M. Grabski, en ce qui concerne les prix : mais il faut se rendre compte que la Pologne se trouve, à cet égard, dans les mêmes conditions que les autres Etats, placés dans une semblable position économique.

Parmi les causes qui influent sur la cherté de la vie, la première réside dans la mauvaise récolte, qui a affecté non seulement la Pologne, mais encore la plupart des pays européens. Pour cette raison, on a assisté, dès le mois d'août dernier, à une augmentation rapide du coût des produits agricoles : en effet, si la diminution de rendement des récoltes sévissait seulement en Pologne, on pourrait y remédier par l'importation de farines, et le Gouvernement n'aurait rien négligé dans cet ordre de choses : mais la farine étrangère coûte encore plus cher qu'en Pologne. Le Gouvernement a décidé d'élever les droits de sortie sur les seigles, afin d'augmenter les disponibilités sur le marché intérieur : de cette façon, les personnes compétentes estiment qu'on pourra arrêter le prix des céréales à un taux inférieur à celui du marché mondial.

La cherté n'atteint d'ailleurs pas, au même degré, tous les produits de première nécessité : le coût de la vie a, en effet, augmenté à peine de 7 %, et le Gouvernement n'a pas pris un coefficient plus élevé pour l'établissement de son projet de budget de l'année 1925.

Cette stabilité relative est due au zloty, que rien ne peut ébranler, malgré toutes les manœuvres tentées, dit avec force M. Grabski ; le zloty, voilà le plus puissant frein à la cherté de la vie.

Il convient de souligner également, dit encore M. Grabski, qu'en Pologne, comme partout ailleurs, les prix sont, ramenés à la valeur or, beaucoup plus élevés actuellement qu'avant la guerre : au mois de février, le coût moyen des aliments était de 180,4, au lieu de 100 en 1914, mais, sous l'influence de la meilleure situation financière, il s'abaissait graduellement jusqu'à 138,3 en juin, à 139 en juillet pour se relever à 155,4 en août. Le coût général de la vie était, d'autre part, de 127,2 (au lieu de 100 avant la guerre) en juillet, alors qu'en Angleterre il atteignait 154,6.

Il y a donc, insiste M. Grabski, deux phénomènes universels, que la Pologne doit envisager avec calme, mais avec résolution : hausse des prix par rapport à l'avant-guerre ; majoration croissante de ces mêmes prix au cours de la période actuelle.

Après avoir appuyé ces affirmations de nombreux renseignements statistiques, M. Grabski dit que l'industrie polonaise ne doit pas subir passivement ces influences fâcheuses : elle doit commencer le même effort, qui a été réalisé en matière financière ; c'est à elle

qu'il appartient de consentir virilement les sacrifices nécessaires; l'Etat peut l'aider dans toute la mesure possible, mais à la condition de ne pas compromettre le zloty polonais et l'équilibre budgétaire.

*
**

M. Grabski, président du Conseil, ministre du Trésor, a prononcé, le jour de l'ouverture de la Diète, le 22 octobre 1924, un discours, dans lequel il a exposé la politique du Gouvernement, les résultats acquis et la tâche à accomplir.

Le Président a examiné d'abord la politique étrangère en soulignant que la dernière assemblée de la Société des Nations a donné des résultats positifs pour la Pologne. La Pologne désire profondément la consolidation de la paix mondiale, basée sur l'inviolabilité des frontières. Si les pays voisins de la Pologne entrent dans la Société des Nations, ils ne devront pas y occuper une situation plus favorable que la Pologne.

Passant à la politique intérieure, M. Grabski a rappelé les mesures prises pour assurer la sécurité des confins orientaux. Les besoins des habitants de cette région sont spécialement pris en considération. La loi, déjà votée, concernant l'usage des langues des minorités et la loi agraire tendant à améliorer la situation des populations rurales, en sont une preuve.

Abordant les questions économiques, le président a constaté que la dernière récolte des céréales a été de 30 % inférieure aux précédentes, ce qui a forcé le gouvernement, entre autres mesures, à augmenter les taxes d'exportation sur les céréales, à annuler les taxes d'importation sur le riz et les farines étrangères et à accorder des crédits à l'agriculture jusqu'à concurrence de 30 millions de zloty.

Le gouvernement lutte contre la cherté de la vie par une politique douanière appropriée.

Le nombre des chômeurs qui a atteint son maximum, tend à décroître.

Le budget des chemins de fer présente un excédent de recettes, qui, à partir de novembre prochain, serviront à de nouvelles améliorations : en effet la construction de plusieurs nouvelles lignes est décidée.

En ce qui concerne le crédit, le gouvernement lutte contre le manque de numéraire et il considère que la question d'un emprunt à l'étranger est une des plus importantes. Le crédit étranger est nécessaire non pour le gouvernement, mais pour la vie économique du pays.

Les négociations relatives à l'emprunt de 10 millions de dollars pour les travaux urbains sont terminées.

En faisant l'exposé du budget de 1925, le président du Conseil a fait ressortir les économies qui ont permis de l'équilibrer. Pendant les deux dernières années, le nombre des fonctionnaires a diminué de 58.000, mais celui des instituteurs a augmenté de 2.375.

Le zloty, possédant une couverture de 60 %, dont un tiers en or,

deux tiers en monnaie étrangère stable, reste toujours à la parité de l'or.

En concluant, M. Grabski a lancé un vigoureux appel au peuple polonais et l'a invité à continuer sa collaboration à son Gouvernement.

*
**

Le comte Skrzynski, ministre des Affaires étrangères, a fait, le 23 octobre 1924, devant la Diète un exposé des travaux de la 5^e assemblée de la Société des Nations. Il a souligné l'importance de la signature par la Pologne et les autres pays du « protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux ».

« Ce protocole, a-t-il dit, n'est pas d'un idéalisme excessif. Il ne résout pas toutes les difficultés, mais il constitue un point de départ pour une solution prochaine.

« A Genève, a ajouté le comte Skrzynski, nous avons travaillé avec la France en collaboration la plus intime et la plus cordiale. La France désire que son idéal de liberté, d'égalité et de fraternité soit transposé dans le domaine des relations internationales. Toute démocratie qui affirme ces principes doit travailler à les faire rayonner au dehors, et cela unit la France et la Pologne. Tous les problèmes actuels et futurs sont compris d'une façon identique à Paris et à Varsovie. »

LE GÉNÉRAL SIKORSKI EN FRANCE.

Le général Sikorski, ministre des Affaires militaires de Pologne, est venu passer en France la deuxième quinzaine du mois d'octobre : au cours de son séjour à Paris, il s'est rencontré avec de nombreuses personnalités françaises, et a conféré des problèmes intéressant la France et la Pologne, notamment avec MM. Gaston Doumergue, président de la République; Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères; le général Nollet, ministre de la guerre; J.-L. Dumesnil, ministre de la Marine; le maréchal Foch; Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique.

Le 21 octobre 1924, le général Sikorski et M. J.-L. Dumesnil accompagnés des amiraux Porembski, chef de la marine polonaise, et Salaün, chef de l'état-major général de la marine française, ont été reçus à Cherbourg par les autorités civiles, maritimes et militaires.

Après le *Salut au drapeau* exécuté par la musique du 1^{er} colonial et l'audition des hymnes nationaux, le cortège s'est mis en marche et a traversé la ville pour se rendre à l'aviation maritime où les visiteurs se sont embarqués sur la vedette de la préfecture, puis sur le sous-marin *René-Audry*, tandis que l'avis *Aisne* tirait une salve de 19 coups de canon.

Les ministres ont fait une plongée en présence de torpilleurs, de sous-marins et d'hydravions. Les exercices ont eu lieu ensuite.

Des tirs au canon et des lancements de torpilles ont été exécutés

en présence des ministres qui s'étaient embarqués sur le torpilleur *Chastang*.

Le général Sikorski, s'est ensuite rendu, le 23 octobre 1924, à Toulon.

Le ministre polonais et sa suite ont été conduits au cercle naval, à la préfecture maritime et dans l'arsenal. Ils ont assisté, jusqu'à midi et quart, à un branle-bas de combat sur le cuirassé *Lorraine*. Puis ils ont visité, dans l'après-midi, la station de sous-marins, la pyrotechnie et les installations de l'arsenal.

Le soir, les officiers polonais ont été l'objet d'une sympathique réception au cercle naval où ils se sont rencontrés avec des officiers des services du port, des écoles et des bâtiments de l'escadre.

POLOGNE ET RUSSIE.

M. Voïkof, qui a reçu l'agrément du gouvernement polonais, est nommé représentant des Soviets en Pologne.

D'une déclaration publiée à cette occasion par les *Izvestia*, il résulte que M. Voïkof n'a pas pris part, comme on le prétendait, à l'assassinat du tsar. M. Voïkof est né en 1888 et a fait ses études secondaires à Moscou. Accusé d'avoir participé à un attentat, M. Voïkof réussit à passer la frontière et se réfugia en Suisse, d'où il rentra en Russie après la révolution. M. Voïkof est membre du Soviet central.

*
* *

Dans la soirée du 17 octobre, à la gare de Moscou, M. Adam Tarnowski, secrétaire de la légation de Pologne, et le docteur Morelowski, expert polonais, secrétaire de la même légation, ont été victimes d'une agression.

En même temps, en ville, une autre agression avait lieu contre MM. Romeyko et Piotrowicz, fonctionnaires de la légation de Pologne.

Le chargé d'affaires polonais a déposé personnellement, au commissariat des Affaires étrangères, une note de protestation catégorique. A la suite de cette démarche, M. Kopp, au nom du gouvernement soviétique, a exprimé ses condoléances et affirmé que ces incidents seraient l'objet d'une enquête rigoureuse.

POLOGNE ET SAINT-SIÈGE.

M. Grabski, délégué du gouvernement polonais, séjourne depuis quelque temps à Rome, où il est en pourparlers avec la Curie au sujet d'une nouvelle organisation ecclésiastique de la Pologne. L'affaire est d'autant plus urgente pour la Pologne que les frontières ecclésiastiques de l'Etat sont imprécises, les diocèses pour la plupart divisés et peu nombreux sur un territoire très étendu, les résidences des évêques se trouvent souvent à l'extrême limite de leurs diocèses, etc...

Tous ces problèmes seront définitivement réglés à Rome. La Pologne aura désormais quatre archevêques : à Gniezno, Varsovie,

Lwow et Cracovie. Un nouvel archevêché sera donc créé à Cracovie. Le titre historique de primat polonais appartiendra à l'archevêque de Gniezno.

LA RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE PAR LA FRANCE.

M. Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a adressé le télégramme suivant à M. Rykof, président du Conseil des commissaires du peuple, et à M. Tchitchérine, commissaire du peuple aux Affaires étrangères à Moscou :

Paris, le 28 octobre 1924.

Comme suite à la déclaration ministérielle du 17 juin 1924 et à votre communication du 19 juillet dernier, le gouvernement de la République, fidèle à l'amitié qui unit le peuple russe et le peuple français, reconnaît *de jure*, à dater de ce jour, le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, comme le gouvernement des territoires de l'ancien empire russe où son autorité est acceptée par les habitants et, dans ces territoires, comme le successeur des précédents gouvernements russes.

Il se tient prêt, en conséquence, à nouer dès maintenant des relations diplomatiques régulières avec le gouvernement de l'Union par un envoi réciproque d'ambassadeurs.

En vous notifiant cette reconnaissance qui ne saurait porter atteinte à aucun des engagements pris et des traités signés par la France, le gouvernement de la République veut croire à la possibilité entre nos deux pays d'un accord d'ensemble dont la reprise des relations diplomatiques est la préface. A cet égard, il entend réserver expressément les droits que les citoyens français tiennent des obligations contractées par la Russie ou ses ressortissants sous les régimes antérieurs, obligations dont le respect est garanti par les principes généraux du droit qui reste pour nous la règle de la vie internationale. Les mêmes réserves s'appliquent aux responsabilités assumées depuis 1914 par la Russie envers l'Etat français et ses ressortissants.

Dans cet esprit, le gouvernement de la République, pour servir une fois de plus les intérêts de la paix et de l'avenir européen a dessein de rechercher avec l'Union un règlement équitable pratique qui permette de rétablir entre les deux nations des rapports utiles et des échanges normaux quand la conscience française aura reçu ses justes apaisements. Dès que vous aurez fait connaître votre assentiment à l'ouverture des négociations d'ordre général et plus particulièrement d'ordre économique, nous accueillerons à Paris vos délégués munis de pleins pouvoirs, pour qu'ils se rencontrent avec nos négociateurs.

Jusqu'à l'heureuse issue de ces négociations, les traités, conventions et arrangements ayant existé entre la France ou les citoyens français et la Russie ne devront pas avoir d'effets, les rapports de droit privé nés avant l'établissement du pouvoir des soviets entre Français et Russes resteront régis comme ils l'ont été jusqu'ici et il sera sursis à tous égards à l'apurement des comptes entre les deux Etats, toute mesure conservatoire en France étant ou devant être prise.

Enfin, il doit être entendu d'ores et déjà que la non-intervention dans les affaires intérieures sera la règle des rapports entre nos deux pays.

HERRIOT.

Le Ministère des Affaires étrangères a reçu la réponse suivante du gouvernement des soviets :

Moscou, le 29 octobre 1924.

M. Herriot, président du Conseil, Paris.

Le Comité central exécutif de l'Union des républiques socialistes soviétiques accueille avec la plus grande satisfaction la proposition du gouvernement français de rétablir pleinement et entièrement les relations diplomatiques régulières entre l'Union des républiques socialistes soviétiques et la France, par l'envoi réciproque d'ambassadeurs et d'ouvrir immédiatement des négociations à l'effet d'instituer des rapports amicaux entre les peuples de l'Union des républiques socialistes soviétiques et la France.

Il exprime sa confiance que toutes les questions mentionnées dans le télégramme du président du Conseil de la République française, en date de ce jour, pourront être réglées par un plein accord entre les deux gouvernements, pour le plus grand avantage de l'Union des républiques soviétiques socialistes et de la France, la bonne volonté étant présente des deux côtés, ainsi que le respect absolu des intérêts mutuels.

Le comité central de l'Union des républiques socialistes soviétiques attache la plus grande importance à ce que tous les malentendus entre l'Union des républiques soviétiques socialistes et la France soient écartés, et à la conclusion entre elles d'un accord général pouvant servir de base solide à leurs relations amicales, se laissant guider par le souci constant de parvenir à une garantie réelle de la paix générale dans l'intérêt du peuple travailleur de tous les pays et de vivre en amitié avec tous les peuples.

En particulier, le comité central exécutif de l'Union des républiques soviétiques socialistes fait ressortir l'immense avantage découlant pour les deux pays de l'inauguration entre eux de rapports économiques intimes et durables, favorisant le développement de leurs forces productrices et de leur commerce mutuel.

Ainsi que le gouvernement français, le comité central exécutif de l'Union des républiques socialistes soviétiques estime que la non-intervention mutuelle dans les affaires intérieures est une condition indispensable des relations avec tout Etat en général, et avec la France en particulier, et il accueille avec satisfaction la déclaration du gouvernement français à cet égard.

En acceptant le choix de Paris comme siège des négociations entre l'Union des républiques soviétiques socialistes et la France, le comité central exécutif de l'Union des républiques soviétiques socialistes porte à la connaissance du gouvernement français qu'il a chargé le Conseil des commissaires du peuple et le commissariat des Affaires étrangères de l'Union de prendre toutes les mesures nécessaires pour ouvrir sans retard ces négociations et pour les conduire vers une solution amicale des problèmes intéressant les deux Etats et il exprime le ferme espoir que ces questions seront totalement résolues dans l'intérêt des deux pays et de la paix générale.

KALENINE, *Président du Comité central exécutif,*
RYKOFF, *Président du Conseil des commissaires du peuple,*
TCHITCHÉRINE, *Commissaire du peuple aux Affaires étrangères.*

UNE ENTENTE INTERNATIONALE DES PARTIS RADICAUX.

Au cours du Congrès radical et radical-socialiste (séance du 18 octobre 1924), une délégation, composée de représentants de

la France, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Grèce, de la Bulgarie, de la Lithuanie, a constitué un Comité d'entente internationale.

Cette organisation a pour buts « de faciliter la collaboration des partis ayant un même idéal et des programmes voisins et de contribuer à l'établissement de la paix définitive en Europe en rapprochant les hommes politiques et en favorisant par tous les moyens le recours à l'arbitrage ».

Un Comité exécutif a été nommé, dans lequel sont représentés l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, la Hollande, la Hongrie, la Lithuanie, la Norvège, la Pologne, la Suède, la Tchécoslovaquie et la Suisse.

Le Comité a ainsi constitué son bureau :

Président : M. Ferdinand Buisson (France); *Secrétaire général* : M. Berendsen (Danemark); *Trésorier* : M. Bouffandeau (France); *Vice-Présidents* : MM. Emile Borel (France), Hule (Allemagne), Ketelaar (Hollande), docteur Motz (Pologne), Naje (Hongrie), docteur Uhlig (Tchécoslovaquie).

Le prochain Congrès de l'entente aura lieu à Copenhague en 1925.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Un arrêté du 10 octobre 1924 (*Dziennik Ustaw*, n° 89, pos. 847) maintient en vigueur jusqu'à une date indéterminée, et en tenant compte de ses modifications ultérieures, l'arrêté du 11 juillet 1924 (*Dziennik Ustaw*, n° 59, pos. 599) qui fixe le montant du droit de douane réduit applicable à un certain nombre de marchandises, à leur entrée en Pologne. (Voir *la Pologne* du 1^{er}-15 août 1924, page 348; du 1^{er}-15 septembre 1924, page 387; du 15 octobre 1924, page 446; *id.*, page 448.)

Toutefois des modifications sont apportées aux textes précités : l'exonération du droit de douane est prévue pour le riz non mondé (n° 2, p. 2 du tarif douanier polonais), le riz broyé (n° 2, p. 3), le riz mondé et non glacé (n° 2, p. 4); de plus le riz mondé et glacé acquittera un droit égal à 25 0/0 seulement du droit de douane normal, soit 2 zl. par 100 kil. brut (n° 2, p. 1).

*
**

Un arrêté du 6 octobre 1924 (*Dziennik Ustaw*, n° 87, pos. 832) modifie, pour les marchandises suivantes, les droits de sortie fixés par l'arrêté du 11 septembre 1924. Voir à ce sujet *la Pologne* du 15 octobre 1924, pages 444 et s.) et institue des taxes, pour d'autres marchandises jusqu'alors exonérées.

Les nouveaux droits sont ainsi fixés :

N ^{os} du tarif douanier polonais	Désignation des marchandises	Droits par 100 kil. (zloty)
218	Seigle	15
219	Farine de seigle.....	15
221	Sons divers	10
223	Tourteaux	5
246	Froment	15
247	Orge	10
248	Avoine	10
249	Farine de froment.....	15
250	Autres farines, excepté celles pré- cédemment dénommées, excepté celles de pommes de terre	15

*
**

Nous relevons ci-dessous quelques renseignements fournis par un excellent article de M. René Sygietyński dans *Przemysł i Handel* qui étudie, au cours de cette étude documentée, la répercussion des droits de sortie sur l'exportation polonaise des bois et leur valeur de protection pour l'industrie nationale :

D'après les indications statistiques recueillies par le Conseil Suprême des Confédérations du Bois (Rada Naczelna Związków Drzewnych), on peut calculer de la manière suivante le rendement annuel des forêts polonaises (en mètres cubes).

Chauffage	8.500.000
Reconstruction	5.000.000
Scieries (à part la reconstruction).....	5.400.000
Chemins de fer	800.000
Mines	500.000
Fabrication de la cellulose et du papier.....	210.000
Fabrication des allumettes	60.000
Bâtiment	800.000
Divers	1.500.000
Exportation	5.430.000
Total	28.200.000

M. René Sygietyński obtient un chiffre global un peu inférieur, en faisant état des documents fournis par le Ministère de l'Agriculture, il estime que la surface boisée de la Pologne couvre environ 9 millions d'hectares ; cette superficie, avec une coupe moyenne de 75 ans, permet de livrer à l'exploitation 120.000 hectares par an ; le rendement d'un hectare oscillant entre 200 et 250 mètres cubes, on obtient un minimum annuel de 24.000.000 mètres cubes ; si l'on

défalque de cette quantité 25 % pour le chauffage, il reste, pour les usages industriels, 18.000.000 de mètres cubes.

Au mois de juin 1923, le Gouvernement polonais a réglementé l'exportation des bois ronds et institué un droit de sortie ; ce faisant, il ne poursuivait pas exclusivement un but fiscal, mais il voulait surtout remédier aux conséquences de l'inflation et de la baisse du mark, et retenir sur le territoire polonais des devises, que leurs acquéreurs désiraient garder à l'étranger. Malheureusement, au mois d'août de la même année, les taxes d'exportation ont été considérablement majorées, et immédiatement le volume des bois vendus à l'étranger a baissé dans de fortes proportions ; à la fin de janvier 1924, on est revenu à une taxation plus modérée, et on constate une lente amélioration.

Ces variations sont exprimées dans le tableau suivant qui indique, en dollars des États-Unis d'Amérique, et par mois, depuis juin 1923, la valeur des bois exportés de l'ensemble du territoire polonais :

Année 1923.

	Valeurs des bois exportés (en dollars)
Juin.	1.883.766
Juillet	1.051.522
Août	553.729
Septembre	138.762
Octobre.	250.793
Novembre	277.714
Décembre	280.934

Année 1924.

Janvier	148.467
Février	595.463
Mars	402.911
Avril	723.533
Mai.	438.710
Juin.	338.050
1-10 juillet	(155.846)

France.

Dans la *Pologne* du 1^{er} octobre 1924, nous avons signalé qu'un décret du 20 septembre 1924 a supprimé les coefficients de majoration des droits de douane afférents au riz entier, farines et semoules (extrait du n° 79 du tarif douanier français) et aux légumes conservés (ex. n° 158).

Aux termes d'un erratum, publié au *Journal Officiel* du 22 octobre 1922, ces dispositions doivent être considérées comme nulles.

* * *

Le *Journal Officiel* du 14 octobre 1924 a publié l'avis suivant du Ministère de l'Agriculture :

« Étant donné l'importance de la récolte des tubercules, il est apparu que, par dérogation à l'interdiction d'exportation des pommes de terre en vigueur depuis le 15 septembre dernier, des licences

d'exportation peuvent être accordées dans la limite d'un contingent déterminé.

« Chaque demande de licence, qui ne pourra en aucun cas excéder 50 tonnes par destination, devra être établie en quatre exemplaires dans la forme habituelle et adressée au ministère de l'Agriculture sous le timbre de l'Office des Renseignements agricoles.

« Cette demande devra être revêtue de l'avis favorable, non seulement du président de la Chambre de Commerce du ressort du demandeur, mais aussi du président de l'Office départemental agricole du département d'origine des tubercules.

« L'avis favorable du président de la Chambre de Commerce ne pourra être donné que s'il s'agit d'une demande formulée soit par un commerçant inscrit au registre du commerce, exerçant le commerce d'exportation des pommes de terre depuis cinq ans au moins ; soit par un agriculteur pour les produits de sa récolte ; soit par un syndicat agricole pour les produits récoltés par ses membres. »

* * *

Aux termes d'un avis publié au *Journal Officiel* du 23 octobre 1924, est interdite, à partir du 25 octobre 1924, et dans la zone frontière de moins de 10 kilomètres, l'exportation des pommes de terre qui, ayant été récoltées dans cette zone, pouvaient sortir librement sous réserve d'être transportées par voiture et expédiées par le récoltant lui-même.

Voici les renseignements complémentaires qui ont été fournis à ce sujet :

Le 27 août dernier, un décret avait réglementé la sortie des pommes de terre, suivant certaines dispositions. Était autorisée l'exportation des pommes de terre indigènes, emballées en caissettes de 34 kilos ; celle des pommes de terre étrangères entrées en France en transit ; celle, enfin, des pommes de terre récoltées dans une zone de 10 kilomètres en deçà des frontières et exportées par le cultivateur récoltant par ses propres moyens.

C'est cette troisième forme d'exportation qui a donné lieu à des abus et qui a été supprimée par la décision rapportée plus haut.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE.

Dans la *Pologne* du 1^{er}-15 septembre 1924, pages 374 et suivantes, nous avons donné des renseignements sur le commerce extérieur de la Pologne pendant les mois de janvier, février et avril de l'année 1924 : l'Office central de statistique vient de publier les indications relatives au mois de mars, qui n'avaient pas été jusqu'à présent réunies.

La Pologne a importé, en mars 1924, 227.128 tonnes de marchandises, valant au total 123.205.000 zl.

Les principales marchandises importées sont, en suivant l'ordre de la nomenclature douanière polonaise :

Désignation des marchandises	Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de zl.)
Riz	4.228	1.914
Farine de froment	4.916	1.792
Citrons et oranges	5.768	2.483
Farines	1.885	1.409
Figues, dattes, etc	1.253	1.153
Noix	1.193	1.028
Harengs	6.186	2.750
Graisses alimentaires animales...	2.658	3.839
Graisses alimentaires végétales..	523	1.002
Tabac	681	1.140
Bétail (têtes)	3.510	1.130
Peaux brutes	1.201	1.876
Peaux ouvrées	610	4.744
Pelletteries préparées	27	1.093
Chaussures en cuir	77	1.979
Coton	2.962	11.339
Filés de coton	478	1.262
Tissus de coton	464	5.279
Laine	2.424	14.260
Tissus de laine	73	1.687
Tissus de soie	15	2.156
Bonneterie	51	1.358
Vêtements	39	1.763
Chapeaux	18	1.170
Papier et articles en papier.....	1.472	1.453
Salpêtre du Chili	8.993	2.326
Huiles végétales techniques.....	1.160	1.249
Machines et appareils divers.....	2.236	3.468
Matériel électrique	976	2.679

Les exportations polonaises se sont élevées, en mars 1924, à 1.243.098 tonnes, représentant une valeur globale de 113.211.000 zl.

Nous relevons les principaux éléments de ce trafic, en suivant le même ordre que précédemment.

Désignation des marchandises	Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de zl.)
Seigle	10.974	1.446
Orge	12.286	1.803
Sucre brut	3.567	1.963
Sucre cristallisé	5.893	4.068
Sucre raffiné	7.995	8.200
Sucre non dénommé	6.692	3.755
Planches, lattes, etc	62.002	3.470
Graines de semences	4.101	1.895
Tissus de coton	555	5.028
Filés de laine	367	6.324
Tissus de laine	71	1.802
Huiles de graissage	9.918	1.531
Benzine	8.174	2.745
Paraffine	2.549	1.372
Charbon	916.860	27.507
Fer	8.756	2.830
Tuyaux	1.902	1.392
Plomb	1.506	1.166
Zinc	5.567	4.342
Tôle de zinc	2.054	1.853

LE TRAFIC DU PORT DE GDANSK.

Des renseignements publiés par l'Office de statistique de Gdansk, il résulte que, pendant le premier semestre de l'année 1924, il a été importé par la voie maritime, dans cette ville, 385.311 tonnes, dont 87.664 tonnes (1^{er} semestre 1923 : 116.685 tonnes) de produits alimentaires, 82.694 tonnes (1^{er} semestre 1923 : 74.461 tonnes) de produits chimiques et matières premières, 72.730 tonnes (1^{er} semestre 1923 : 104.588 tonnes) de produits d'origine animale, 66.244 tonnes (1^{er} semestre 1923 : 47.901 tonnes) de minerais et articles métalliques, et 57.333 tonnes de combustibles, asphalte, etc. (1^{er} semestre 1923 : 38.855 tonnes).

Parmi les principales marchandises importées au cours du premier semestre de 1924, on peut noter les suivantes : froment : 1.163 tonnes ; café : 2.518 tonnes ; cacao : 1.121 tonnes ; thé : 952 tonnes ; tabac : 3.173 tonnes ; vins : 1.844 tonnes ; harengs salés : 14.275 tonnes ; engrais : 54.391 tonnes ; graisses animales : 9.068 tonnes ; cuirs bruts et préparés : 7.905 tonnes ; fourrures : 981 tonnes ; charbon, coke, et tourbe : 54.032 tonnes ; pétrole brut et produits pétroliers : 532 tonnes ; gommes, gutta-percha, résines et goudrons : 1.374 tonnes ; minerai de fer, fer brut, acier : 56.000 tonnes ; articles métalliques : 6.918 tonnes ; coton : 1.924 tonnes ; laine : 3.739 tonnes ; lin et chanvre : 547 tonnes ; tissus de coton : 690 tonnes ; tissus de jute, de lin et de chanvre : 436 tonnes.

Dans la même période de l'année 1924, il a été exporté 798.100 tonnes (soit 242.000 tonnes de plus que l'année précédente), dont 490.517 tonnes de bois et produits en bois, 227.928 tonnes de produits alimentaires, 39.640 tonnes de combustibles : les quantités correspondantes du 1^{er} semestre de l'année 1923 ont été de 341.404 tonnes, 150.165 tonnes, 37.083 tonnes.

Nous énumérons ci-après les plus importants articles exportés : seigle : 28.703 tonnes ; orge : 33.709 tonnes ; avoine : 20.432 tonnes ; sucre : 98.300 tonnes ; harengs : 1.938 tonnes ; sons : 1.588 tonnes ; engrais : 7.966 tonnes ; bois de tout genre : 469.731 tonnes ; articles de charpenterie et de tonnellerie : 2.329 tonnes ; articles en bois : 3.649 tonnes ; plantes : 14.784 tonnes ; charbon, coke et tourbe : 20.672 tonnes ; coton : 172 tonnes ; laine : 106,5 tonnes.

LA FOIRE DE GDANSK.

La II^e Foire Internationale de Gdansk, qui s'est tenue du 2 au 5 octobre 1924, a obtenu un grand succès : 75 % des exposants ont conclu d'importantes transactions, tandis que les autres ont au moins couvert leurs frais. Pendant toute la durée de la foire, une animation très vive a régné dans tous les stands ; de nombreux acheteurs dantzigois, polonais, baltes et scandinaves et même anglais sont venus à Gdansk pour visiter la foire.

Le nombre des participants s'est élevé au nombre de 888, se répartissant comme suit : Gdansk : 394 ; Allemagne : 295 ; Pologne :

108 ; Autriche : 7 ; Angleterre : 2 ; Hongrie : 2 ; Tchéco-Slovaquie : 3 ; Italie : 3 ; France : 9 ; Danemark : 8 ; Russie : 1 ; Pays-Bas : 2 ; Norvège : 2 ; Suède : 4 ; Espagne : 43 (exposition collective) ; Suisse : 2 ; Belgique : 1 ; Amérique : 4. Les expositions collectives de la Suède, de l'Espagne, de la Grèce et du Brésil ont soulevé un grand intérêt. L'association des exportateurs suédois avait envoyé surtout des produits métallurgiques et des machines agricoles. L'Espagne présentait des fruits, tels que les oranges, les citrons, les grenades ; des vins de malaga, porto, alicante, xérès ; de l'huile d'olive ; des raisins ; des conserves, etc., tandis que la Grèce exposait des tabacs, des raisins secs, des tapis, etc. Le Brésil avait organisé un beau stand où l'on pouvait admirer du thé, du café, du caoutchouc, des plantes médicinales, etc.

Les maisons françaises avaient envoyé des soieries, de la maroquinerie, des parfums et autres articles de toilette, des automobiles (Renault et Mathis), des vins, des cognacs, et divers produits alimentaires. Le Comité d'organisation espère qu'à l'avenir le commerce français s'intéressera davantage à la place de Gdansk, qui, par suite de sa situation géographique, est le centre de la Baltique. De plus l'union douanière, qui existe entre les territoires de la Ville libre de Gdansk et de la Pologne, favorise l'importation de tous les produits français, très recherchés par suite de la réduction des droits d'entrée. D'autre part, le port de Gdansk est relié avec les ports français par des lignes de navigation directes.

La prochaine réunion de printemps aura lieu du 5 au 8 février 1925.

II. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LE PREMIER BUDGET ANNUEL DE LA POLOGNE.

Le *Dziennik Ustaw* du 31 août 1924 (n° 76, pos. 747) a publié la loi de finances pour l'année 1924 (*Ustawa Skarbowa na rok 1924*), en date du 29 juillet 1924 : c'est le premier budget annuel de la Pologne ; en parcourant les numéros de cette revue depuis le 1^{er} janvier 1924, on pourra suivre les étapes du redressement financier de la Pologne qui a permis l'établissement d'un tel document.

Le budget polonais est divisé en trois parties : 1^o Administration proprement dite (*administracja*) ; 2^o Entreprises de l'État (*Przedsiebiorstwa*) ; 3^o Monopoles (*Monopole*).

Chacune de ces parties comprend un tableau des recettes et un tableau des dépenses, subdivisés en sections (*czesc*), chapitres (*dzial*), articles (*rozdzial*) et paragraphes (*paragraf*).

Les tableaux des recettes et des dépenses (en zloty) comportent trois colonnes : 1^o dépenses (ou recettes) ordinaires ; 2^o dépenses (ou recettes) extraordinaires ; 3^o total.

L'ensemble de ce travail est terminé par une récapitulation

générale, dans laquelle les dépenses et les recettes d'administration générale sont indiquées *brutes*, tandis qu'il est fait mention seulement du solde *net* des recettes ou des dépenses des entreprises de l'État et des monopoles.

Administration générale.

Les dépenses administratives proprement dites s'élèvent à 1.490.985.643 zl. dont 1.256.433.192 zl. pour les dépenses ordinaires et 234.552.451 zl. pour les dépenses extraordinaires.

Nous indiquons ci-après (en zloty) la répartition de ces sommes entre les différentes sections du budget.

Sections	Désignation	Dépenses d'administration générale (en zloty)		
		Ordinaires	Extraordinaires	Total
1	Prés. de la Républ...	1.112.142	—	1.112.142
2	Diète et Sénat.....	5.690.406	100.000	5.790.406
3	Contrôle de l'Etat...	2.639.730	—	2.639.730
4	Présid. du Conseil..	2.924.474	—	2.924.474
5	Ministère des Aff. Et.	14.860.045	1.295.807	16.155.852
6	Ministère de la Guer.	431.334.636	184.400.194	615.734.830
7	Ministère de l'Intér.	126.403.235	3.869.387	130.272.622
8	Ministère du Trésor.	224.056.823	3.963.137	228.019.960
9	Ministère de la Just..	60.935.241	1.000.000	61.935.241
10	Ministère de l'Ind. et du Commerce..	67.369.339	5.182.704	72.552.043
11	Minist. des Chemins de fer	2.438.251	602.500	3.040.751
12	Minist. de l'Agr. et des biens doman.	15.921.514	—	15.921.514
13	Minist. des Cultes et de l'Instr. Publ...	241.525.579	95.870	241.621.449
14	Minist. des Travaux publics	30.857.267	22.524.634	53.381.901
15	Minist. du Travail et de la Protect. Soc.	16.915.358	1.506.885	18.422.243
16	Minist. de la Réforme agraire	11.449.152	10.011.333	21.460.485

Pour chacune des sections précitées, nous relevons ci-dessous les caractéristiques principales.

Section 1. — Le traitement du Président de la République n'intervient que pour 84.585 zl. ; les dépenses de la chancellerie civile sont de 225.684 zl. et les frais de représentation (bâtiments, voitures, etc.), de 801.873 zl.

Section 2. — Le total des indemnités parlementaires et des frais de délégation atteint 4.987.134 zl. ; la dépense extraordinaire de 100.000 zl. vise les bâtiments.

Section 3. — Cette section concerne les dépenses relatives à la Chambre Suprême de Contrôle (Najwyższa Izba Kontroli) et à ses sections.

Section 4. — Dans les dépenses de la Présidence du Conseil sont englobées, outre celles qui lui sont propres (861.048 zl. pour le personnel, le matériel, etc.), celles afférentes au Tribunal Suprême Administratif, Najwyższy Trybunał Administracyjny (440.019 zl.) ; à la Prokuratorja Generalna Rzplitej Polskiej (886.244 zl.) ; à l'Agence Polonaise Télégraphique, P. A. T. (655.151 zl.) ; enfin, au Commissaire extraordinaire des économies, Nadzwyczajny Komisarz Oszczednosciowy (82.012 zl.).

Section 5. — Pour l'administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères, il est prévu 4.212.325 zl. de dépenses, dont 2.257.936 zl. pour les « fonds spéciaux » ; les légations absorbent 5.646.321 zl., dont 221.585 zl. de dépenses extraordinaires ; les consulats, 4.750.444 zl. ; le bureau du Commissaire Général de la Pologne à Gdansk, 323.100 zl., auxquels il faut ajouter 49.440 zl. pour participation aux frais du haut commissaire de la S. D. N. à Gdansk.

Les autres dépenses, pour la plupart extraordinaires, sont relatives aux commissions de délimitation des frontières, au tribunal arbitral mixte germano-polonais à Paris, etc. : à relever une somme de 100.000 zl. pour contribution aux frais du Secrétariat de la Ligue des Nations à Genève.

Section 6. — La plus forte dépense consiste tout naturellement dans l'entretien de l'armée : au total, 290.618.677 zl., dont 97.880.749 zl. pour les soldes, 102.106.822 zl. pour l'alimentation, 21.012.878 zl. pour les casernements, 54.822.263 zl. pour l'équipement.

La constitution de réserves d'approvisionnement prend 140.834.854 zl. (dépense extraordinaire) et l'achat de chevaux, 6.000.000 zl.

Le génie militaire reçoit 111.361.393 zl., dont 68.658.000 zl. pour les ouvrages militaires, 24.233.000 zl. pour l'aéronautique, 6.941.000 zl. pour le service automobile, 5.223.989 zl. pour les fortifications, 2.021.972 zl. pour la télégraphie, radiotélégraphie et téléphonie, 1.791.000 zl. pour les chemins de fer stratégiques.

Le chapitre de l'armement s'élève à 37.592.267 zl.

Les autres chapitres sont moins considérables : matériel des camps : 3.414.000 zl. ; service sanitaire et vétérinaire : 3.400.855 zl. ; écoles : 5.540.621 zl. ; marine : 6.371.142 zl. ; administration centrale : 6.412.964 zl.

Parmi les dépenses non mentionnées précédemment, relevons 19.000 zl. pour les « fonds spéciaux » ; 1.055.626 zl. pour la mission militaire française ; et 3.113.431 zl. pour les « dépenses imprévues ».

Section 7. — Cette section contient les dépenses afférentes tout d'abord aux services proprement dits du Ministère de l'Intérieur, et également à la Direction Générale de la Santé publique.

Les prévisions de dépenses sont de : 1.834.031 zl. pour l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur, 22.238.027 zl. pour les wojewodies et starosties, 95.747.122 zl. pour la police d'État

(dont 83.705.790 zl. de traitements et salaires), 1.975.034 zl. pour l'Office Central de Statistique, 32.130 zl. pour le bureau chargé des affaires concernant les minorités nationales.

La direction générale de la Santé Publique dépense 8.446.278 zl. parmi lesquels 3.502.934 zl. pour l'administration centrale, 1.736.951 zl. pour les autorités de 1^{er} et 2^e degrés, 2.067.360 zl. pour la lutte contre les épidémies.

Section 8. — Les chapitres 1 et 2 concernent l'administration centrale (2.804.723 zl.) et les agents du Trésor (37.084.687 zl.) ; pour l'administration douanière est inscrite une dépense globale de 19.566.967 zl., dont 5.148.881 zl. pour l'administration proprement dite et 14.418.086 zl. pour la surveillance douanière, personnel (11.869.240 zl.) et matériel.

Une somme de 110.715.472 zl. est prévue pour le service des pensions : relevons notamment 38.230.015 zl. pour les pensions civiles, 13.917.555 zl. pour les pensions militaires, 52.378.956 zl. pour les pensions d'invalidité, 2.491.893 zl. pour les indemnités de licenciement, 2.345.840 zl. pour les pensions des vétérans des insurrections nationales.

Le chapitre 5, relatif au Service Central du Trésor, s'élève à 50.171.656 zl., dont 41.172.051 zl. pour le service des dettes de l'État (voir le tableau de ces dettes dans *la Pologne* du 1^{er} mars 1924, pages 121 et suivantes), 3.000.000 zl. pour les primes à la révélation des fraudes fiscales, 2.677.605 zl. pour la monnaie de l'État, 1.000.000 zl. pour les dépenses relatives à l'émission des emprunts intérieurs de l'État.

Nous notons brièvement les autres chapitres, dans lesquels d'ailleurs la plupart des crédits sont « extraordinaires » : 5.035.000 zl. pour différentes dépenses afférentes à la perception des impôts et au remboursement de sommes indûment perçues ; 79.371 zl. pour le service de Contrôle des Assurances (Panstwowy Urząd Kontroli Ubezpieczeń), 12.473 zl. pour la liquidation du Ministère du Ravitaillement, 43.177 zl. pour la liquidation du Ministère des Provinces ci-devant prussiennes ; 547.454 zl. pour le Service Central de Liquidation.

Section 9. — Les services centraux du Ministère de la Justice dépensent 708.879 zl. ; quant à l'administration de la justice, elle absorbe, dans la wojewodie de Silésie, 2.609.725 zl. et sur le reste du territoire polonais, 39.993.774 zl., dont 33.156.381 zl. pour les traitements ; quant aux prisons, les frais de gardiennage et autres s'élèvent à 909.186 zl. dans la wojewodie de Silésie et à 17.067.594 zl. dans les autres provinces (salaires : 5.784.845 zl. ; bâtiments : 1.273.800 zl. ; entretien des détenus : 8.951.691 zl.).

Le budget du même Ministère comprend en outre 128.531 zl. pour la commission de codification et 517.552 zl. pour le service des publications.

Section 10. — Le budget du Ministère de l'Industrie et du Commerce comporte, outre le crédit affecté à l'administration cen-

trale (1.464.947 zl.), les crédits suivants : service des brevets (Urząd Patentowy) : 402.895 zl. ; bureaux des mesures (Urząd Miar) : 972.931 zl. ; institut géologique : 318.637 zl. ; bureaux de la garantie (Urząd Probiercze) : 230.099 zl. ; service de la marine commerciale : 780.279 zl. (dont 244.000 zl. pour les ports) ; école de la marine commerciale : 368.628 zl. ; service des mines en Petite Pologne, ancien Royaume du Congrès et Haute-Silésie : 904.230 zl. ; office central d'importation et d'exportation : 108.920 zl., etc.

Au Ministère de l'Industrie et du Commerce est rattachée la Direction Générale des Postes et Télégraphes dont le budget des dépenses atteint, au total, 66.533.502 zl. dont 4.624.704 zl. de dépenses extraordinaires.

La plus grande partie de ce crédit va aux bureaux de poste (60.519.328 zl., dont 40.833.364 zl. pour le personnel, 3.539.974 zl. pour la construction de lignes télégraphiques et téléphoniques, 3.091.951 zl. pour la conservation et la réparation de ces lignes, 3.265.284 zl. pour le coût du trafic étranger) ; les bureaux de Haute-Silésie font l'objet d'un chapitre distinct (4.541.042 zl.).

Les autres dépenses se répartissent entre l'administration centrale (867.181 zl.), le magasin central du matériel postal et télégraphique (177.711 zl.) et la Chambre de Contrôle des Comptes (428.240 zl.).

Section 11. — Dans cette section ne figurent que les dépenses de l'administration centrale du Ministère des Chemins de Fer (3.040.751 zl. dont 600.000 zl. de dépenses extraordinaires pour les bâtiments).

Section 12. — Plus de la moitié des dépenses du Ministère de l'Agriculture est affectée à l'administration centrale (2.170.005 zl.) et aux bureaux provinciaux (7.947.253 zl.).

Parmi les autres dépenses, relevons celles relatives aux écoles agricoles populaires (1.913.677 zl.) et aux haras de l'État (2.749.613 zl.).

Section 13. — Les dépenses administratives proprement dites du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes s'élèvent à 2.142.640 zl. pour l'administration centrale et à 3.221.017 pour les autorités universitaires de 2^e degré.

En ce qui concerne les écoles publiques, il est inscrit au budget une somme globale de 158.696.329 zl., dont 127.260.988 zl. pour le traitement des instituteurs ; en ce qui concerne l'enseignement secondaire, un crédit de 23.880.282 zl., dont 19.793.967 zl. pour le traitement des professeurs ; en ce qui concerne l'enseignement professionnel, un crédit de 13.190.207 zl., dont 8.948.025 zl. pour le traitement des maîtres.

Pour l'enseignement supérieur, les prévisions de dépenses sont de 26.046.154 zl., réparties notamment entre les Universités de Cracovie, de Lwow, de Varsovie, de Wilno, de Poznan, les écoles polytechniques de Varsovie et de Lwow, l'Académie des Mines de Cracovie, l'Académie de Médecine vétérinaire de Lwow, l'Institut den-

taire de Varsovie, l'Académie des Beaux-Arts de Cracovie, l'Institut pédagogique de Varsovie.

Les crédits réservés aux beaux-arts atteignent 1.339.774 zl., qui servent à assurer les subventions nécessaires aux artistes et le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts de Varsovie, ainsi que des Conservatoires de musique de Varsovie et de Poznan.

Section 14. — Outre les sommes réservées à l'administration centrale (1.111.985 zl.) et au traitement des agents des services extérieurs (6.058.788 zl.), le budget du Ministère des Travaux publics comporte principalement les crédits suivants : 18.973.290 zl. (dont 5.175.000 à titre extraordinaire) pour les routes et les ponts ; 5.326.130 pour les canaux et 16.535.138 zl. (à titre extraordinaire) pour la reconstruction du pays.

Section 15. — Sur un budget global de près de 18 millions et demi de zl., l'administration centrale du Ministère du Travail et de la Protection sociale retient 14.532.939 zl. ; mais, dans cette somme, rentrent 3.450.000 zl. pour l'assistance à la jeunesse et à l'enfance, 2.318.611 zl. pour l'entretien des établissements médicaux et de prothèse pour les invalides de la guerre, 1.020.628 zl. pour l'assistance aux invalides de la guerre, enfin 6.000.000 zl. pour l'assistance aux « sans travail ».

Les autres crédits concernent les services locaux de l'inspection du travail (961.641 zl.), les services d'Etat de placement (720.857 zl.), les services du travail dans les wojewodies (451.272 zl.), les services des assurances sociales (175.532 zl.), le service de l'émigration (1.580.002 zl., dont 1.181.885 zl. à titre extraordinaire pour la liquidation des opérations de rapatriement).

Section 16. — La moitié des crédits du Ministère de la Réforme agraire vise, à titre extraordinaire, les frais d'établissement des colons militaires dans les confins (1.850.000 zl.) et les secours à accorder à ces colons (9.000.000 zl.).

Les recettes prévues par le budget polonais, pour l'année 1924, au titre de l'administration générale, atteignent 1.234.034.085 zloty, dont 859.991.482 zl. de recettes ordinaires et 374.042.603 zl. de recettes extraordinaires, se décomposant comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Sections	Désignation	Recettes (en zloty)		
		Ordinaires	Extraordinaires	Total
1	Présid. de la Rép.	165.730	10.000	175.730
2	Diète et Sénat ...	2.799	—	2.799
3	Contrôle de l'Etat	—	—	—
4	Présid. du Conseil	460.364	—	460.364
5	Minist. des Aff. étr.	7.039.200	384.580	7.423.780
6	Ministère de la Guerre	11.200.703	4.506.620	15.707.323

7 Minist. de l'Intér.	5.818.543	1.269.260	7.087.803
8 Ministère du Trés.	715.423.164	334.066.596	1.049.489.760
9 Minist. de la Just.	6.644.809	—	6.644.809
10 Minist. de l'Ind. et du Commerce..	83.070.023	2.792.441	85.862.464
11 Minist. des Chem. de fer	41.946	—	41.946
12 Ministère de l'Agr. et des bien dom.	11.914.007	—	11.914.007
13 Minist. de l'Instr. publ. et des Cult.	4.506.935	—	4.506.935
14 Minist. des Trav. publics	5.078.302	30.563.106	35.641.408
15 Minist. du Travail et de la Protec- tion sociale.....	1.022.279	450.000	1.472.279
16 Ministère de la Ré- forme agraire ..	7.602.678	—	7.602.678

Les remarques suivantes peuvent être faites pour chacune des sections énumérées précédemment.

Sections 1 et 2. — Les recettes inscrites sont fournies par les revenus des domaines.

Section 4. — La plus grosse partie des recettes est donnée par l'agence télégraphique polonaise P. A. T. (439.380 zl.).

Section 5. — La somme, qui figure en recette, au budget du ministère des Affaires étrangères, consiste surtout dans le produit des visas et taxes consulaires, etc.

Section 6. — Les recettes effectuées par les divers services de l'armée sont procurées par des ventes de matériel, etc.

Section 7. — Dans le budget du Ministère de l'Intérieur, les deux sources les plus considérables de recettes sont constituées par les wojewodies et les starosties (3.055.877 zl.) et par l'Office Central de statistique (1.366.905 zl.).

Section 8. — C'est le Ministère du Trésor qui alimente, principalement, le budget des recettes administratives ; les prévisions de rendement des impôts ont été établies pour 983.038.000 zl., dont 650.038.000 zl. d'impôts ordinaires et 333.000.000 zl. d'impôts extraordinaires ; les autres rentrées sont faites par les divers services du Trésor.

Section 9. — L'administration de la justice fait encaisser au Trésor polonais (amendes, etc.), 4.850.500 zl. et l'administration pénitentiaire, 1.254.389 zl.

Section 10. — La direction générale des Postes et Télégraphes assurera, selon les prévisions, une rentrée totale de 82.363.915 zl. ; le service des mesures, de 1.192.200 zl.

Sections 11 à 16. — Les recettes envisagées sont fournies par le fonctionnement normal des services publics intéressés.

Entreprises de l'Etat.

La gestion des entreprises de l'Etat se soldera, en 1924, d'après le

budget, par un excédent net de 99.664.742 zl.; au cours de l'année budgétaire, ces entreprises devront faire face à des dépenses extraordinaires dont le solde net, défalcation faite des recettes de même caractère, s'élèvera à 101.321.650 zl. : on peut donc calculer que, sous réserve des plus-values de recettes probables, le déficit global des entreprises de l'Etat polonais atteindra 1.656.908 zl.

Voici quelques renseignements sur chacune de ces entreprises.

Imprimerie de l'Etat. — Dépenses : 1.269.879 zl. ; recettes : 1.506.666 zl. ; excédent net des recettes : 236.787 zl.

L'imprimerie de l'Etat vient d'être transformée en Société Anonyme; les actions ont été réparties entre le Trésor, la Banque d'Economie nationale, la Banque agricole de l'Etat et le monopole du tabac.

Monitor Polski. — Dépenses : 228.278 zl.; recettes; 435.460 zl.; excédent net des recettes : 207.182 zl.

Fabrications de guerre. — Un crédit extraordinaire de 10.606.000 zl. est prévu, sans recette correspondante, pour le service central des fabrications de guerre.

Sources de l'Etat. — Dépenses : 1.467.000 zl. ; recettes : 2.322.265 zl. ; excédent net des recettes : 855.165 zl.

Etablissements miniers, métallurgiques et industriels. — Les établissements miniers, métallurgiques et industriels ressortissant au Ministère de l'Industrie et du Commerce sont énumérés dans le tableau suivant, où nous faisons figurer le montant des dépenses et des recettes de toute nature.

	Dépenses (en zl.)	Recettes en zl.
Etablissements pétroliers	24.564.395	26.357.897
Sources de gaz	74.650	308.950
Mines de sel	10.562.800	12.012.200
Mine de charbon « Brzeszcze ».....	3.704.500	4.345.900
Participation à des entreprises à capital mixte.....	—	5.133.849
Domaines miniers divers	148.000	379.010
Fabrique d'azote de Chorzow	14.911.460	15.033.000
Fonderie « Blachownia »	1.962.700	1.962.700
Fabrique d'appareils téléphoniques et télégraphiques	715.800	806.125
Radiotélégraphie	1.151.582	618.370
	57.795.887	66.958.001

L'excédent net des recettes sur les dépenses s'élève donc à 9.162.114 zl. ; mais il est juste de remarquer que, parmi les prévisions de dépenses, sont compris les crédits extraordinaires, applicables à des frais de premier établissement : 566.750 zl. pour les établissements pétroliers ; 348.000 zl. pour les mines de sel ; 73.769 zl. pour la fonderie « Blachownia » ; 489.372 zl. pour la radio-télégraphie.

Chemins de fer. — L'exercice budgétaire 1924 comporte, au total,

937.611.438 zl. de dépenses, dont 848.611.438 zl. de dépenses ordinaires et 89.000.000 zl. de dépenses extraordinaires (construction de nouvelles lignes).

Les recettes prévues s'élèvent à 869.565.438 zl. : il en résulte que le déficit, envisagé au moment de la discussion du budget, était pour l'ensemble des chemins de fer polonais de 68.046.000 zl. : de récentes déclarations de M. Tyszka, ministre des Chemins de fer, permettent d'espérer que, par suite de compressions, l'exercice 1924 se terminera sans déficit.

Parmi les dépenses, nous notons ci-après celles concernant un certain nombre de services importants : voies : 116.565.529 zl. ; stations : 89.609.104 zl. ; conducteurs : 48.489.151 zl. ; traction : 17.342.426 zl. ; locomotives : 168.608.305 zl. ; wagons : 15.220.762 zl. ; ateliers : 160.779.641 zl.

Forêts et domaines. — Dépenses : 47.163.825 zl. ; recettes : 112.598.962 zl. ; soit un excédent net de 65.435.137 zl. de recettes, provenant surtout de l'exploitation des forêts.

Établissements ressortissant au Ministère du Travail. — Dépenses : 1.818.243 zl. ; recettes : 2.916.950 zl. ; soit un excédent net de 1.098.707 zl. de recettes.

Monopoles

Les prévisions de recettes et dépenses des monopoles permettent d'envisager, pour 1924, les excédents de recettes suivants :

	Excédent des recettes (en zl.)
Saccharine	15.000
Sel	15.000.000
Tabac	70.000.000
Loterie	4.000.000
	89.015.000

En résumé, le budget administratif proprement dit se solde par un déficit de 256.951.558 zl. ; le budget des entreprises d'État par un déficit de 1.656.908 zl. ; soit au total 258.608.466 zl. ; dont il faut défalquer l'excédent de recettes des monopoles, 89.015.000 zl. ; le budget général de l'État polonais en 1924 comporte donc un déficit global de 169.593.466 zl., qui sera couvert, il est permis de le penser, par les plus-values de recettes sur les prévisions budgétaires.

LE PRODUIT DES IMPÔTS ET DES MONOPOLES EN POLOGNE.

D'après les renseignements publiés par le Ministère du Trésor de Varsovie, les impôts et taxes ont donné, depuis le commencement de l'année 1924, les recettes globales suivantes :

1^{er} trimestre 1924 (moyenne mensuelle) : 59.674.700 zl. ; avril : 98.006.400 zl. ; mai : 71.224.100 zl. ; juin : 70.450.900 zl. ; juillet : 92.320.800 zl. ; août : 79.432.800 zl.

Ces nombres se décomposent par espèce d'impôt, comme il est

indiqué dans ce tableau (les sommes sont indiquées en milliers de zl.).

Désignation						1 ^{er} trimestre 1924 (moyenne mensuelle)
	Août	Juillet	Juin	Mai	Avril	
Impôt foncier.....	777,8	1.266,7	4.766,1	6.985,4	10.785,6	533,8
Impôt industriel...	13.058,8	11.947,9	16.173,6	11.140,2	15.676,4	6.409,6
Impôt sur le revenu.	3.876,2	2.657,5	4.227,4	5.823,8	3.825,4	795,4
Autres impôts directs ordinaires..	1.588,6	1.428,3	1.316,1	1.396,5	2.033,4	861,8
Total des impôts directs ordinaires..	19.301,4	17.300,4	26.483,2	25.345,9	32.370,8	8.603,6
Impôts sur la fortune	5.576,2	23.226,1	3.767,2	4.297,3	17.978,8	25.447,9
Total général des impôts directs.....	24.877,6	40.526,5	30.250,4	29.643,2	50.349,6	34.051,5
Impôt sur l'alcool..	11.714,2	9.769,1	17.638,3	9.135,4	9.246,0	7.015,7
Impôt sur le sucre.	9.870,6	8.516,6	3.237,1	3.961,3	4.531,0	1.847,1
Impôt sur le charbon	228,8	147,4	224,4	349,6	778,5	803,9
Impôt sur le pétrole	918,0	779,8	636,3	827,1	851,3	991,7
Autres impôts indirects.....	1.911,8	2.265,5	1.943,2	1.606,8	1.604,9	1.118,3
Total des impôts indirects	24.643,4	21.478,4	18.709,3	15.880,2	17.011,7	11.776,7
Droits de douane..	22.781,8	22.324,8	14.791,1	17.590,2	21.137,9	8.795,6
Impôts sur le chiffre d'affaires, du timbre, etc.	6.965,9	7.443,6	6.244,0	6.360,7	6.195,9	4.133,5
Taxes d'exportation.	164,1	547,5	456,1	1.749,6	3.311,3	907,4

D'autre part les monopoles ont fourni au Trésor 5.321.100 zl. pendant le 1^{er} trimestre de 1924 (moyenne mensuelle) ; 10.617.600 zl. en avril ; 12.667.800 zl. en mai ; 14.226.200 zl. en juin ; 18.785.500 zl. en juillet ; 12.905.000 zl. en août.

Le tableau suivant donne la décomposition de ces sommes (en milliers de zl.).

Désignation						1 ^{er} trimestre 1924 (moyenne mensuelle)
	Août	Juillet	Juin	Mai	Avril	
Saccharine.....	8,3	13,0	5,7	2,8	2,9	3,1
Sel.	2.000,1	1.240,1	559,7	447,2	866,1	394,1
Tabac.....	10.796,6	17.432,3	13.560,8	12.117,8	9.631,9	4.923,9
Loterie	100,0	100,1	100,0	100,0	116,7	"

LE PROJET DE BUDGET POLONAIS POUR 1925.

Conformément à la Constitution, le Gouvernement polonais va présenter, dans les délais normaux, le projet de budget pour l'année 1925 : d'après ce projet, les dépenses globales de l'Etat s'élèvent à 1.981.592.844 zl., et sont couvertes par 1.981.884.394 zl. ; la juxtaposition de ces sommes révèle une situation bien plus satisfaisante que pendant les travaux préparatoires du budget de 1924 : alors que ce dernier se soldait, tout au moins théoriquement (en pratique, il est permis de penser dès maintenant qu'il n'existera aucun déficit pour l'exercice courant), par un déficit de 169.593.466

zl., les prévisions pour 1925 laissent un excédent de recettes de 291.550 zl.

Autre remarque : les crédits, prévus pour l'exercice 1925, comportent 400 millions de zl., soit 21 % de plus qu'en 1924 : les principales raisons de cette majoration sont les suivantes : augmentation des traitements des fonctionnaires pour laquelle a été arrêté le coefficient de majoration de 0,38 pour 1 au lieu de 0,36 en 1924 ; développement des frais « de premier établissement », qui se montent à plus de 197 millions de zl. ; renforcement des mesures de police et de protection dans les territoires de l'Est, dont le coût total n'est pas inférieur à 188 millions de zl. ; amortissement plus rapide des emprunts intérieurs et extérieurs, pour lequel a été réservée une somme de 57,4 millions de zl. ; fixation à un taux normal des pensions et retraites, qui absorberont, dans ces nouvelles conditions, 110 millions de zl. ; augmentation des dépenses du ministère de l'Instruction Publique, qui représenteront 10 % du budget global de l'Etat polonais, au lieu de 9 % en 1924 ; intensification des travaux de « reconstruction » du pays, jusqu'à concurrence de 15 millions de zl.

Dans le budget du Ministère du Travail, les secours de chômage sont inscrits pour 6 millions de zl. ; dans le budget de la Réforme agraire, les frais de parcellement et de colonisation, pour 31 millions de zl.

Dans la partie relative aux entreprises de l'Etat, une des plus importantes positions est constituée par les dépenses de « premier établissement » pour les chemins de fer ; à ce titre sont prévus 86 millions de zl., dont 36 sont couverts par les bénéfices de l'exploitation ; les 50 autres millions seront procurés par un emprunt de 10 %, dont la charge n'incombe aucunement à l'Etat, et qui est gagé par les biens propres des chemins de fer.

Parmi les dépenses prévues en vue de la gestion des monopoles, on peut citer 6 millions de zl., environ pour le tabac et 39 millions de zl. pour l'alcool : tous ces crédits sont couverts par des rentrées correspondantes.

Les recettes d'ordre administratif en 1925 sont calculées pour 1.491, 7 millions de zl. dont 1.224 millions de zl. sont fournis par le Ministère du Trésor : les impôts ordinaires rentrent, dans cette dernière somme, avec 713.635.000 zl. (au lieu de 650.038.000 zl. en 1924), dont 325.085.000 zl. pour les impôts directs et 388.550.000 zl. pour les impôts indirects : il est à remarquer que, dans le budget de 1924, les rentrées de l'impôt sur l'alcool figuraient parmi les impôts indirects, tandis que, maintenant, elles sont portées au compte du monopole. Les recettes douanières sont prévues pour 205 millions de zl. ; le produit de l'impôt du timbre, 85 millions de zl.

Parmi les impôts extraordinaires, on a inscrit, conformément à la loi, la troisième tranche de l'impôt sur la fortune, qui doit fournir au Trésor 333 millions de zl.

En ce qui concerne les monopoles, on constate une amélioration considérable : 356.610.800 zl. de prévisions de recettes, contre 89 millions de zl. en 1924 (189 millions de zl., si l'on tient compte des ressources procurées par l'impôt sur l'alcool). Cette augmentation considérable est surtout déterminée par l'institution du monopole de l'alcool, qui donnera au Trésor, pendant la première année d'exploitation et malgré de sérieux frais de premier établissement, un profit net de 174 millions de zl. (alors que l'impôt sur l'alcool ne donnait que 100 millions de zl.).

Une augmentation intéressante doit être signalée pour le monopole du tabac, dont le rendement net en 1925 est prévu pour 151 millions de zl., au lieu de 70 millions de zl. en 1924.

Les services du Ministère de l'Industrie et du Commerce et ceux des Postes et Télégraphes, avec 106 millions de zl. de recettes envisagées, couvrent toutes leurs dépenses s'élevant à 97 millions de zl. environ ; de même les revenus du Ministère de l'Agriculture et des Biens domaniaux, avec 25,5 millions de zl., suffisent largement à faire face aux 23 millions de zl. de dépenses de ce département.

Dans le groupe des entreprises de l'Etat, un revenu net de 4,6 millions de zl. est prévu pour les entreprises industrielles et minières de l'Etat polonais ; 41 millions de zl., pour les forêts de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES.

Une loi du 31 juillet 1924, publiée au *Dziennik Ustaw* du 26 août 1924 (n° 73, pos. 723), accorde au Trésor polonais le droit de participer aux nouvelles émissions des sociétés fondées avant le 1^{er} août 1914, dans le cas où un droit de souscription préférentiel est réservé aux actionnaires ; l'Etat peut alors se substituer à ceux des actionnaires qui ne profitent pas de leur droit de souscription.

III. — LES RELATIONS COMMERCIALES FRANCO-POLONAISES.

Le 28 octobre 1924, a été paraphé, à Paris, le texte de la nouvelle convention commerciale franco-polonaise : cet acte, qui est de nature à améliorer très heureusement les relations économiques entre la France et la Pologne, sera vraisemblablement mis en vigueur dans le courant du mois de novembre : le moment venu, nous en publierons le texte intégral.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LE RETOUR DES CENDRES DE SIENKIEWICZ.

Peut-il être dans l'histoire d'un peuple geste plus noble et plus beau que celui où, se détachant des réalités de l'heure, la nation entière vient, dans un élan spontané du cœur et de la pensée, se prosterner sur la tombe d'un de ses plus grands fils ; peut-il être un moment plus sublime que celui où des mains tremblantes d'émotion ouvrent cette tombe sacrée pour en exhumer les cendres de celui qui est devenu l'élu de son peuple, les transporter au cœur même du pays et déposer dans le sanctuaire, témoin de toutes les gloires et de toutes les douleurs de la nation, le modeste cercueil devant lequel viendront s'incliner tout à tour les grands et les petits lui rendant un hommage unanime ?

C'est à ce geste admirable de la nation polonaise que nous consacrons aujourd'hui notre chronique. Il ne s'agit plus de l'analyse de tel ou tel courant scientifique, il ne s'agit plus d'étudier tel ou tel auteur, de signaler l'apparition d'un ouvrage ou d'un artiste nouveau. C'est une véritable épopée que nous essaierons de retracer pour les lecteurs de *La Pologne*, en les invitant à suivre avec nous la route triomphale que viennent de parcourir à travers toute l'Europe Centrale les cendres du grand écrivain polonais Henryk Sienkiewicz.

C'est le 20 courant que la dépouille mortelle de l'illustre auteur de *Quo Vadis* fut exhumée du cimetière de Vevey, petite ville de Suisse, où il était venu se fixer au début de la guerre, afin de pouvoir plus librement, sur la terre hospitalière de l'Helvétie, développer l'activité généreuse qu'il avait entreprise en faveur de ses compatriotes si cruellement éprouvés par la tourmente qui, en 1914, s'était abattue sur leur pays.

Une délégation était venue de Varsovie pour prendre sous sa garde et les convoier en Pologne les cendres du grand homme. Elle était composée de M. Pawlikiewicz, délégué de la présidence du Conseil des ministres; du sénateur Ignace Balinski, président du Conseil municipal de Varsovie; Libicki, président du Comité du transfert des cendres de Sienkiewicz; Czempinski, délégué de la Société des gens de lettres et des journalistes polonais, enfin du fils du grand écrivain, M. Henri Sienkiewicz.

Dès leur arrivée sur la terre de Suisse, les délégués polonais s'étaient empressés de se rendre à Morges, où réside Ignace Paderewski, pour saluer celui qui eut l'heureux privilège de partager, avant la guerre, avec Henryk Sienkiewicz la gloire de représenter dans le monde entier, par l'éclat de son talent musical, l'incarnation de l'esprit et du génie de la Pologne, et le remercier de la part qu'il avait promis de prendre aux manifestations qui devaient se dérouler le

lendemain à Vevey. Puis, ce fut le 20 octobre, la cérémonie émouvante de l'exhumation, le transfert des cendres à l'église décorée par les soins de Mme *Hélène Paderewska* où eut lieu un service funèbre pendant lequel des chants religieux furent exécutés sous la conduite de *M. Henri Opienski*, un des meilleurs musicographes polonais. Parmi la nombreuse assistance, on remarquait *M. Joseph Motta*, membre du Conseil fédéral et président de la Société des Nations, les autorités municipales de la ville de Vevey, ayant à leur tête le maire, *M. Eugène Couvreur*, et de nombreux personnages officiels. L'oraison funèbre fut prononcée par le curé de Vevey, l'abbé *Kurürst*, qui salua, avant son départ, le cercueil du grand homme qu'il appela « une relique nationale, le symbole du polonisme ».

Après l'absoute, le corps fut transporté sur un char funèbre couvert de fleurs, tandis que les chœurs exécutaient l'hymne « *Gaude mater Polonia* » (réjouis-toi, patrie polonaise). Le cortège se met en marche à travers les rues de la ville pleines d'une foule respectueuse et émue. Les cordons du poêle sont portés par *Ignace Paderewski*, *MM. Czempinski, Libicki, Pawlikiewicz* et *M. Modzelewski*, ministre de Pologne à Berne. Le cercueil est déposé, à son arrivée à la gare, dans un wagon mis à la disposition du Comité par le gouvernement autrichien, alors que l'excellente chorale de Vevey « La Lyre » exécute la marche funèbre de Chopin.

L'après-midi, fut inaugurée, dans la cour du musée local, une plaque commémorative, œuvre du sculpteur *Reymond*, portant l'inscription suivante : « Hommage au grand patriote et écrivain polonais, Henryk Sienkiewicz, né à Wola - Okrzejowska, le 4 mai 1846, décédé à Vevey le 16 novembre 1916. » Toutes les personnalités officielles qui avaient pris part au cortège assistaient à cette cérémonie. On y voyait, outre *M. Motta* et les représentants des autorités du canton de Vaud et de la ville de Vevey, tout le corps diplomatique accrédité auprès du gouvernement suisse, des délégations yougoslaves et tchécoslovaques ainsi que de nombreux notables de l'endroit entourés d'une foule de plus de mille personnes. La série des discours fut ouverte par *M. Eugène Couvreur*, maire de Vevey, qui parla de la gloire de *Sienkiewicz* dont cette plaque de marbre devra toujours parler aux générations futures, aussi bien suisses que polonaises. Puis, *M. Motta* célébra la grandeur de l'œuvre littéraire de *Sienkiewicz*, œuvre patriotique à la fois qu'il compara par son importance à l'*Illiade* d'Homère et aux « *Promessi Sposi* » de Manzoni. « Lorsque la dépouille de ce grand homme, déclara-t-il, arrivera sur la terre polonaise, les cloches de toutes les cathédrales et de toutes les tours sonneront à toute volée. Elles ne pleureront plus un mort, mais célébreront la gloire d'un être immortel. Elles diront de leur voix d'airain que la littérature a une valeur décisive dans la vie d'un peuple. Elles annonceront que c'est un devoir pour nous tous que de rendre hommage à nos poètes et à nos grands écrivains. »

Ce fut ensuite le sénateur *Balinski* qui, au nom de la Pologne, remercia la Suisse et la ville de Vevey pour tout ce qu'elles firent pour la Pologne et pour *Sienkiewicz* et *Ignace Paderewski* qui, dans un

superbe discours d'une magnifique envolée, rendit hommage au grand écrivain et célébra l'hospitalité de la Suisse. « Que soient de tout temps bénis ce pays et ce peuple si pleins de bonté », s'écria-t-il en terminant.

Puis le professeur *Gonzague de Reynold* de l'Université de Berne prit la parole au nom de la Société Suisse des gens de lettres et enfin *M. Modzelewski*, ministre de Pologne à Berne, qui remercia les personnalités officielles et les autorités fédérales pour la part qu'elles prirent à cette cérémonie.

Le soir, le train, emportant vers la Pologne les cendres d'un de ses plus grands fils prenait la route triomphale qu'il devait suivre jusqu'à Varsovie. Partout, sur son parcours, ce furent des manifestations grandioses où l'hommage rendu au grand écrivain se confondait avec celui que les pays que traversait le fourgon funèbre semblaient vouloir rendre à sa patrie.

On aurait dit que le souffle puissant du grand homme avait, parmi ces peuples, nourrissant hier encore des sentiments auxquels l'hostilité n'était pas étrangère, éteint la flamme blafarde de la haine pour la remplacer par une pensée généreuse d'amour et de fraternité.

A Vienne, toutes les autorités officielles avaient tenu à venir saluer les cendres de *Henryk Sienkiewicz*. Le ministre des Affaires étrangères, *M. Grünberger*, celui de l'Instruction publique, *M. Schneider*, se rendirent personnellement à la gare avec l'ex-chancelier Schober et accompagnés de délégués de l'Académie des Sciences et de l'Université. Les Légations de Hongrie et de Tchécoslovaquie étaient également représentées, sans compter les innombrables délégations des associations artistiques et littéraires et de différentes organisations. Des manifestations analogues eurent lieu dans toutes les villes autrichiennes où le train s'arrêta.

Mais où ces démonstrations de piété pour le souvenir de *Henryk Sienkiewicz* et de sympathies pour la Pologne atteignirent leur apogée, ce fut à l'entrée du convoi funèbre en territoire tchécoslovaque. Il nous faudrait des pages sans nombre pour décrire les manifestations qui se déroulèrent sur tout le parcours du train emportant la dépouille mortelle du grand écrivain. Délégations des autorités, hauts fonctionnaires et représentants de tous les corps constitués saluant les cendres du grand homme, sokols et anciens légionnaires venant leur rendre honneur, orateurs éminents célébrant sa gloire dans des discours enflammés prononcés en tchèque et en polonais, tout certifiait le culte profond que la nation tchèque professe pour le grand écrivain du peuple frère. Des foules innombrables étaient massées sur le parcours du train, enlevant à cette manifestation son caractère officiel et la transformant en l'hommage d'un peuple tout entier. Les cérémonies qui se déroulèrent à Prague, où un immense cortège ayant en tête des représentants du Parlement et du Gouvernement, porta en triomphe les cendres de *Sienkiewicz* au Panthéon national restera à jamais inoubliable et les cœurs polonais en sont profondément touchés.

C'est une heure mémorable dans l'œuvre du rapprochement

de ces deux membres si importants de la grande famille slave. Déjà la presse polonaise, par la voix de ses organes les plus autorisés, célèbre en des paroles enthousiastes le noble élan du peuple tchèque rendant avec une telle spontanéité hommage au grand écrivain polonais. On ne peut y voir, dit-elle, une simple manifestation de courtoisie, c'est quelque chose de plus, c'est l'âme slave qui a parlé. Le peuple tchèque tout entier rend hommage à l'auteur des « Chevaliers Teutoniques » qui savait bien qui était l'ennemi commun des Slaves, en plaçant *Zyzka* de Tranow aux côtés de Jagiello à la bataille de Grunwald.

Les manifestations qui se déroulèrent en territoire tchèque ne furent pas la préface du livre d'or écrit en caractères enthousiastes en l'honneur du grand écrivain, elles en furent le premier chapitre. Le second fut tracé par la nation polonaise qui, d'un élan unanime se massa sur le passage des cendres illustres, sans distinction de partis politiques ni d'opinions. Si le passage à travers la Tchécoslovaquie fut un triomphe, le parcours en territoire polonais fut une véritable apothéose qui se termina par le défilé du cortège dans les rues de Varsovie où plus de 300.000 personnes s'étaient massées sur son passage. On aurait dit que la population de Varsovie avait voulu couronner, par les manifestations qui eurent lieu le 26 octobre, dans la capitale, l'hommage rendu par la nation tout entière au grand écrivain, au patriote ardent et au défenseur fidèle de la race. Le cortège s'arrêta devant la statue de *Mickiewicz* où le Président de la République, *M. Woyciechowski*, prononça un superbe discours à la gloire de *Sienkiewicz*.

A cinq heures de l'après-midi, le cortège arrivait à la cathédrale, dans une des cryptes de laquelle, construite spécialement à cet effet, reposeront désormais dans un sarcophage de marbre les cendres de celui qui, aux heures de désespoir tragique, sut rallumer et maintenir dans les cœurs polonais la confiance en un avenir meilleur et la foi dans le triomphe final de la Justice et du Droit.

*
**

Par les soins de l'Association France-Pologne et de l'Union Syndicale des Correspondants Polonais à Paris, a été célébré, en l'église polonaise de l'Assomption, le 20 octobre, le jour du transfert à Varsovie des cendres du grand écrivain Henryk Sienkiewicz, un service solennel présidé par Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique, évêque d'Himeria.

Une foule nombreuse remplissait l'église. On remarquait, aux premiers rangs de l'assistance : M. le comte Szembek, chargé d'affaires de Pologne, entouré de tout le personnel de la Légation; le colonel Kleeberg, attaché militaire; M. Lasocki, consul général de Pologne; M. Dolezal, conseiller commercial; le sénateur Lubieński, de passage à Paris; M. Georges Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres et une série de personnalités éminentes du monde artistique et littéraire.

Un sermon en polonais a été prononcé par l'abbé Szymbor, recteur de la mission catholique polonaise en France et l'oraison funèbre par

Mgr Baudrillart qui, dans des termes émus pleins d'une ardente sympathie pour la Pologne, célébra la mémoire du grand écrivain. Il détailla dans des traits savants l'œuvre littéraire de Henryk Sienkiewicz et mit en relief le rôle national de l'illustre auteur de *Quo Vadis* qui sut, dans ses romans historiques, faire revivre la grandeur du passé de la Pologne et qui avant la guerre apparut, avec *Ignace Paderewski*, aux yeux du monde entier, comme la plus pure incarnation de l'esprit et du génie polonais.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

FERDINAND OSSENDOWSKI : *Bêtes, hommes et dieux*. — Un vol. in-12 de 275 p., traduit de l'anglais par M. R. Renard. Plon.

Au moment même où paraissait à Varsovie l'œuvre si curieuse et si intéressante de M. Ossendowski, notre excellent collaborateur, M. Kleczkowski la présenta aux lecteurs de la *Pologne*. Qu'ils n'oublient pas qu'elle leur est devenue désormais accessible grâce à une fort bonne traduction qu'en a faite M. Robert Renard. On notera seulement qu'il a fallu que *Bêtes, hommes et dieux* ait été découvert par les Anglo-Saxons pour que l'édition française y fit attention. Car ce n'est pas une traduction du texte polonais qu'elle nous offre, mais de la traduction anglaise de celui-ci.

En 1920, M. Ossendowski séjournait en Sibérie, à Krasnoïarsk où l'avait appelé le gouvernement de l'amiral Koltchak. Après la catastrophe qui entraîna la chute de celui-ci, M. Ossendowski dut s'enfuir pour éviter de tomber entre les mains des Rouges. Il conçut l'audacieux projet de regagner l'Europe en traversant la Sibérie et la Mongolie pour atteindre la côte chinoise du Pacifique. C'est le récit de cette extraordinaire et quasi fantastique randonnée qui constitue le sujet de son livre.

Ce ne fut point un voyage banal, on peut le croire. Parti de Krasnoïarsk, M. Ossendowski vécut d'abord seul du produit de sa chasse et de sa pêche dans les forêts désertes du bas Iénisseï, se dirigeant vers la frontière de Mongolie. La rencontre d'un ingénieur agronome russe, en fuite lui aussi devant les bolcheviks, lui procura un premier compagnon. Plus tard, tout un groupe d'officiers cosaques se joignit encore à lui et la petite expédition descendit vers le sud jusqu'aux environs du lac Koukou-Nor. Ne pouvant plus continuer sa route vers le Thibet, elle rebroussa chemin. Son élément militaire s'engagea alors dans un détachement qui se formait en Mongolie pour combattre les bolcheviks. M. Ossendowski et son premier compagnon parvinrent, eux, par Ouliassoutaï et Ourga à rejoindre la ligne de chemin de fer qui relie le Transsibérien à Pékin.

Les difficultés de ce trajet étaient presque insurmontables. Les fu-

gitifs disposaient d'abord de moyens matériels très réduits. La situation politique des régions qu'ils traversaient, était extrêmement embrouillée et délicate. Il faut oublier toutes nos habitudes françaises de centralisation administrative pour comprendre qu'en 1920-1921 régnait en Sibérie et dans les contrées avoisinantes une inextricable confusion. Non seulement on n'y trouve aucune unité morale mais il n'y a pas davantage d'unité administrative et la force du pouvoir central communiste n'est fonction que du sentiment intérieur des populations. Tel village est sympathique au bolchevisme, tel autre, son voisin, lui est hostile, tel autre indifférent à condition qu'il ne s'occupe pas de ses affaires. Les expéditions rouges parcoururent le pays afin de traquer les émigrés. C'est un état d'instabilité perpétuelle qui complique singulièrement l'entreprise de M. Ossendowski. Enfin, les obstacles naturels sont fréquents, et peut-être encore les plus graves. C'est miracle que l'écrivain polonais ait pu arriver au terme de son extraordinaire entreprise.

Toutes les étapes en méritent d'être suivies avec lui. Ses aventures inouïes aussi terribles que passionnantes présentent l'attrait du plus émouvant roman et portent un témoignage impressionnant sur les forces politiques et religieuses qui, en notre temps, font vibrer le cœur de l'Asie mystérieuse.

L'un des plus curieux épisodes du livre est celui qui est consacré à un aventurier d'origine allemande, le baron Ungern von Sternberg.

On sait qu'à la suite d'une série d'accords conclus entre la Chine et la Russie en 1912 et 1913, la Mongolie extérieure a reçu une indépendance au moins théorique qui pratiquement devait mettre fin aux intrigues des deux pays pour entraîner chacun dans son axe la Mongolie. Par ces accords le Bouddha vivant — c'est-à-dire l'incarnation humaine du Bouddha — devint le chef temporel du peuple dont il était le chef spirituel. Mais dès le début de la guerre, la Russie dut rappeler ses troupes de Sibérie, c'est-à-dire cessa pour la Chine d'avoir la même importance. Le gouvernement de Pékin commença aussitôt à revendiquer les droits de suzeraineté qu'il prétendait avoir sur la Mongolie extérieure. Protestations de la Russie : elles aboutirent à une convention signée le 7 juin 1915, confirmant les accords précédents. Mais à la révolution de février 1917, la Chine fit entrer ses troupes en Mongolie, établit son administration à Ourga et dans les autres villes mongoles et y perçut des impôts. Un des chefs de l'armée blanche en Transbaïkalie, le baron Ungern, qui combattait avec une cruauté inouïe les bolcheviks, eut l'idée audacieuse de restaurer l'indépendance de la Mongolie extérieure et de s'en faire une place d'armes pour sa lutte future avec les Soviets. Le 3 février 1921, à la suite d'une longue et pénible campagne, il prit Ourga d'assaut et rétablit sur son trône le Bouddha vivant.

Après des aventures très pénibles à Ouliassoutoï qui montrent les difficultés et les embarras de la vie dans une ville partagée entre bolcheviks et antibolcheviks, M. Ossendowski arriva enfin à Ourga où le baron Ungern avait établi son centre d'opérations, transfor-

mant la ville à l'européenne : éclairage électrique, construction d'une station de radiotélégraphie, nettoyage des rues jamais opéré depuis Gengis-Kahn, installation d'un service d'autobus, publication d'un journal, création d'hôpitaux et de laboratoires, etc... M. Ossendowski donne de curieux détails sur la vie de la cité mongole où affluaient les soldats russes, les volontaires chinois, les soldats de l'armée mongole pour se fondre en une unique armée antibolchevique. — On sait, d'ailleurs, que par la suite, les projets grandioses du baron Ungern échouèrent, que finalement vaincu par l'armée rouge, il fut exécuté.

Grâce à la protection d'Ungern, M. Ossendowski fut bien accueilli par les lamas et eut l'honneur de conter l'histoire de la guerre 1914-1918 au Bouddha vivant. Ourga est une des cités les plus saintes de l'Asie centrale. Aucun savant européen n'a eu jusqu'à ce jour les facilités de visite et d'étude que les circonstances ont données à l'écrivain polonais. Aussi toute la partie de la relation qu'il a consacrée au Bouddha vivant est-elle du plus haut intérêt scientifique.

Ces quelques notes sont bien insuffisantes pour donner une impression exacte de l'extraordinaire saveur de ce passionnant récit ainsi que de la forte personnalité de son auteur. Puissent-elles du moins persuader le lecteur de ne point laisser échapper le livre vraiment prestigieux que lui offre M. Ossendowski.

STÉPHANE AUBAC. — *Comment la Pologne a assaini ses finances.* — Une broch. in-8, Picart.

Au début de cette année, quand M. Grabski prenant le pouvoir commençait la tâche formidable de la réfection des finances polonaises, combien de sombres pronostics n'ai-je pas entendu élever quant à l'issue de son œuvre ! Je suppose que maintenant il n'est plus de sceptiques et que tout homme de bonne foi doit reconnaître la valeur des méthodes inaugurées par l'homme politique qui a sauvé son pays d'une catastrophe économique sans précédent.

L'expérience qu'a tentée et réussie M. Grabski est du plus haut intérêt pour toutes les nations qui à des degrés divers souffrent encore des maux terribles engendrés par l'inflation, son succès montre la bonne méthode de l'assainissement des finances. Aussi les pages documentées où M. Aubac a résumé les étapes par lesquelles M. Grabski a ramené la Pologne à une vie économique saine et normale se liront-elles avec intérêt et avec fruit.

Mais autant on peut recommander cet exposé, autant l'avant-propos que lui a donné M. Albert DESPAUX appelle les plus expresses, les plus formelles réserves. L'un des derniers tenants du préjugé inflationniste, M. Despaux conclut des dures épreuves par lesquelles a passé la Pologne pendant quatre ans : « L'inflation fiduciaire stimule l'activité économique », « des finances saines ne sont pas la condition nécessaire de la prospérité d'un pays ». Je regrette qu'il n'ait pas vécu les mois de novembre et de décembre 1923 à Varsovie...

HENRI DE MONTFORT.

REVUE DE LA PRESSE FRANÇAISE

LA FRANCE, LA POLOGNE ET LA PAIX.

Par un concours de circonstances que nous croyons très heureux, les ministres polonais des Affaires étrangères et des Affaires militaires — comme on appelle chez nous le ministre de la guerre — séjournèrent dernièrement en France.

M. Alexandre Skrzynski, ministre des Affaires étrangères, s'arrêta à Paris au début du mois d'octobre, en revenant de Genève. Il reçut les représentants de la presse parisienne et leur fit connaître son point de vue sur le « protocole pour le règlement des différends internationaux ».

Le *Journal des Débats* (6-10) résume ainsi les déclarations du ministre :

Je suis très satisfait. La France a remporté à Genève un grand succès. Toutes ses thèses — qui sont aussi celles de la Pologne — ont finalement triomphé. On nous représentait, avant cette conférence, comme des impérialistes, des militaristes, des partisans de l'ancien système des alliances restreintes. Et voici que l'on doit rendre hommage à la bonne volonté de nos deux pays. J'attache une grande importance au fait que l'on n'ait pas écarté du protocole les traités complémentaires — on voulait d'abord les passer sous silence — et que l'on ait reconnu en eux de bons instruments capables d'assurer la mise en œuvre des premières sanctions et de concourir au maintien de la paix européenne.

C'est particulièrement à ce sujet que la Pologne et la France ont défendu des points de vue identiques. Aucun pays plus que le nôtre ne désire désarmer; aucun cependant ne tient davantage à voir garantir la sécurité de ses frontières. Une expérience séculaire nous enseigne que nous ne devons pas, aujourd'hui, sacrifier notre sécurité à des chimères.

A la question du représentant du *Temps*, M. Blociszewski : « Que pensez-vous de l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. ? », M. Skrzynski répondit :

— A dire vrai, je pense qu'aujourd'hui cette entrée est désirable, dans l'intérêt même de la Société et dans l'intérêt de la paix... Bien entendu l'Allemagne doit être admise sur un pied d'égalité avec les autres membres et sans aucun privilège particulier.

— Ne craignez-vous rien de l'entrée de l'Allemagne au Conseil de la Société ?

— Evidemment cela est plus grave. Mais il faut espérer que le jour où elle y entrera d'autres y entreront également pour rétablir l'équilibre.

M. Saint-Brice écrit à ce propos dans le *Journal* (5-10) :

Le comte Skrzynski est un homme d'Etat trop réaliste pour ne pas réserver les résultats de l'expérience. Son premier mot, en nous accueillant

avec cette franche cordialité qui donne tant de charme aux Polonais, n'a-t-il pas été : « Maintenant le moment est venu où notre œuvre va avoir à affronter les critiques. » Le comte Skrzynski les attend de pied ferme. Il considère, en effet, que les ouvriers de Genève ont pris les précautions essentielles contre les risques d'un excès d'illusion.

Mme Andrée Viollis esquisse ainsi la silhouette de notre ministre dans le *Petit Parisien* (5-10) :

Du diplomate, il possède l'impeccable élégance, la courtoisie raffinée, l'aisance de la pose et du geste, une voix aux nuances habiles et je ne sais quoi de subtil dans le sourire. Mais à ces qualités traditionnelles, il joint un sens aigu, tout moderne, des réalités économiques et des idées résolument démocratiques. Pacifiste naturellement, mais sans utopie, car, par sa situation géographique, la Pologne est particulièrement menacée.

Et dans le *Quotidien* (5-10) nous lisons :

Bien qu'il soit pour la seconde fois déjà ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Skrzynski est un homme encore jeune, quarante ans à peine. Diplomate de carrière, il n'appartient pas au Parlement et ne devrait être rangé dans aucun parti. Mais il est libéral, a le sens des temps nouveaux.

Dans la seconde quinzaine d'octobre le général Sikorski, ministre polonais des Affaires militaires, vint en France pour « mettre au point — comme dit le *Matin* (21-10) — un plan d'étroite collaboration franco-polonaise ».

Le général Sikorski eut l'occasion de faire la connaissance des représentants les plus en vue de la presse française au cours d'un déjeuner intime. Il leur fit des déclarations que le *Matin* (21-10) résume ainsi :

Je ne suis pas de ceux, nous a-t-il dit, qui s'imaginent qu'on peut maintenir la paix sur des pointes de baïonnettes. Il faut s'engager sur une voie nouvelle et c'est, comme toujours, la France qui nous l'indique. L'armée française a déjà rempli magnifiquement sa mission historique sur la Marne et devant Verdun. La nation française poursuit cette mission, en prenant l'initiative d'une organisation nouvelle de la paix. Nous sommes de cœur avec vous, nous ne voulons pas seulement vous suivre sur ce chemin, mais encore collaborer étroitement avec vous. Mais comme vous également, nous joignons à l'idéalisme un sens exact des réalités, dont la méconnaissance, à un autre moment de notre histoire, nous a si durement éprouvés.

Aussi, sommes-nous encore en plein accord avec vous, lorsque vous vous déclarez adversaires d'une générosité imprudente et de toutes mesures prématurées, qui pourraient compromettre une sécurité et une tranquillité si chèrement, si douloureusement acquises.

M. Saint-Brice commente ainsi dans le *Journal* (21-10) les déclarations du général :

Aucun pays, assurément, n'a plus de raisons que le sien (la Pologne) de souhaiter la paix. Le soldat ne peut oublier, pourtant, que son pays est entouré par deux Etats dont l'expansion a été basée sur la conquête. Il ne

peut oublier que, pour avoir voulu donner l'exemple du désarmement, la Pologne a été dépecée et a été rayée de la carte du monde pendant un siècle. La poursuite de l'idéal doit donc ménager prudemment les réalités. S'il fallait confirmer la sagesse de cet avertissement les Allemands s'en chargeraient en revendiquant ouvertement la revision des frontières orientales.

Justement M. Lucien Bourguès, qui publie une enquête sur l'Allemagne dans le *Petit Parisien* (20-10), a vu à Leipzig deux journalistes allemands, l'un de droite, l'autre de gauche. Ils ont été d'accord pour lui dire qu'une chose ne pouvait pas durer : les frontières orientales que le traité de Versailles assigne à l'Allemagne.

M. Jacques Bainville écrit à ce propos dans l'*Action Française* (21-10) :

Que se passera-t-il le jour où l'Allemagne n'acceptera plus que la Haute-Silésie, Posen, Dantzig lui aient été enlevés ? La France voudra-t-elle ou pourra-t-elle intervenir ?

La grande illusion de la démocratie française — la même qu'avant 1914 — c'est qu'elle pourra, à l'avenir, se désintéresser des conflits européens. Dans l'idée d'assurer son repos, elle préférera même ne pas les voir. Ce n'en sera que plus grave le jour où ils viendront la chercher.

Quant à M. Marcel Cachin dans l'*Humanité* (27-10) il estime que le « pacifiste Herriot, tout comme Poincaré, est en rapports avec la Pologne réactionnaire »...

Signalons enfin un excellent éditorial du *Temps* (28-10) consacré à « l'effort polonais ».

Ayant résumé les déclarations récentes que M. Grabski fit à la Diète à propos de l'assainissement des finances polonaises, le *Temps* écrit :

Etant donné les liens qui unissent la Pologne à la France, nous ne pouvons que nous en réjouir. Une Pologne forte, consciente de ses intérêts, de ses devoirs envers elle-même, est une des conditions essentielles du maintien et de la consolidation de la paix en Europe.

Ensuite, au sujet des déclarations de M. Skrzynski à la Commission des Affaires étrangères de la Diète, le *Temps* dit :

Tendre à l'idéal en tenant compte des réalités de l'heure, c'est toute la sagesse politique... A Genève, la délégation polonaise a constamment appuyé, on le sait, la délégation française, et la Pologne a signé des premières, en même temps que la France, le protocole relatif à l'arbitrage, à la sécurité et au désarmement. C'est tout naturel, puisqu'aucun pays n'est plus intéressé que celui-ci à l'application du principe de l'assistance mutuelle contre tout Etat agresseur. Seulement, en attendant que cette organisation de la paix sur des bases juridiques soit réalisée avec toutes les garanties de sécurité nécessaires, il n'en est pas moins vrai que la Pologne, comme toutes les

autres nations, doit être en mesure de veiller par ses propres moyens à l'efficacité de sa défense contre tout agresseur éventuel.

Enfin, à propos de la visite en France du général Sikorski, le *Temps* remarque :

On affecte parfois, dans certains milieux, de s'inquiéter des armements polonais, et les Allemands ne manquent jamais d'y insister en établissant un parallèle, à ce sujet, avec leur propre désarmement. Certes, la Pologne commettrait une grave erreur en allant, dans cet ordre d'idées, au delà de ce qu'exige réellement sa sécurité... Pourtant, il faut tenir compte de la situation très difficile qui lui a été faite. L'idée existe que toute nouvelle crise européenne pourrait commencer par une agression de l'Allemagne contre la Pologne. Une telle éventualité impose au peuple polonais un devoir de vigilance plus grand que celui qui incombe à toute autre nation.

Le *Temps* conclut que la Pologne doit être en mesure de se défendre afin que l'Europe puisse se défendre elle-même contre ceux qui songeraient à troubler la paix.

Casimir SMOGORZEWSKI.

LE XIV^e PÈLERINAGE AU MONUMENT DE FRÉDÉRIC CHOPIN

Par une douce matinée d'automne des pèlerins fort nombreux ont, le dimanche 19 octobre, gravi lentement la pente du Mont Louis, au cimetière du Père-Lachaise, pour se grouper autour du tombeau de Frédéric Chopin. Cette tombe, ce monument, trop modestes aujourd'hui pour la gloire d'un des plus grands génies de l'humanité, sont au bord d'une allée passant parmi des cyprès, des acacias, des frênes et des platanes. Quelques pas avant d'arriver au sépulcre de Chopin, les pèlerins peuvent lire sur la pierre et le bronze, des noms fameux au temps de l'auteur de la *Sonate* en si bémol mineur. C'est le conventionnel Lakanal, Cherubini, directeur du Conservatoire de Musique; Habeneck, le fondateur de la Société des Concerts du Conservatoire, Teresa Milanollo.

Des fleurs et des feuillages étaient apportés par les admirateurs du célèbre compositeur polonais. On entendit M. Camille La Senne rappeler la dévotion que les musiciens vouent à Chopin. Le distingué critique dit que les hommes venant des plus lointains pays, ne pourraient peut-être, un jour, s'incliner devant cette tombe, et il en exprima ses regrets,

Puis M. Edouard Ganche, président de la Société Frédéric Chopin, prononça le discours suivant où il montre les véritables causes de l'amitié franco-polonaise et l'influence considérable exercée par l'œuvre de Chopin en faveur de la Pologne.

En venant devant ce tombeau, saluer la mémoire de Frédéric Chopin, nous entendons surtout honorer un des génies les plus hautement représentatifs de l'intelligence humaine, un de ceux qui ont eu le sentiment le plus vaste de la vie d'une nation.

Je surprendrai maintes personnes, en disant que Frédéric Chopin ne fut pas seulement musicien, mais qu'il se servit de son art pour représenter les phénomènes sociaux de tout un peuple. Son œuvre nous donne une sorte de vision cinématographique de l'histoire politique et sociale de la Pologne.

Quand Frédéric Chopin, encore adolescent, quitta son pays, ses amis l'adjurèrent de chercher l'inspiration de ses œuvres dans les sources de la vie nationale. Ils devaient dans ce jeune musicien au génie éclatant, une grande force naissante, un cerveau capable d'exercer des influences, plus profitables aux intérêts de sa patrie que les luttes sanglantes.

Schumann le premier, et longtemps le seul, reconnut dans les nouvelles compositions de son confrère « un caractère d'âpre et rude nationalité ». Chopin ne devait pas décevoir l'espérance de ses compatriotes, et de leur conseil il se fit une loi formelle. Avec ferveur il offrit son cœur à la Pologne et lui consacra presque toutes ses pensées et tous ses chants. Jaillie de la sensibilité de la race, sa musique porta le polonisme à travers le monde. Elle devint le plus puissant facteur de sympathie et de rapprochement social.

Dès son origine, l'amitié franco-polonaise ne fut-elle pas due uniquement, à cette action de l'art et de l'intellectualisme? Notre pensée latine était prête à fraterniser avec celle d'une nation dont l'élite au ^{xii}^e siècle se révélait déjà nourrie d'humanisme. Au ^{xiii}^e siècle la jeunesse polonaise étudiait dans les universités de France et d'Italie. Au ^{xv}^e siècle l'Université de Cracovie était fondée. Quand des ambassades polonaises vinrent à Paris, au ^{xvi}^e et au ^{xvii}^e siècle, chercher un roi, Henri de Valois, puis une reine, Marie-Louise de Gonzague, la cour de Charles IX, et celle de Louis XIV, furent émerveillées par la splendeur des cortèges et le savoir des ambassadeurs. Au temps de la Renaissance, écrivains, artistes et savants français et polonais se fréquentèrent. La Pologne se rapprochait de la France qui estimait la Pologne.

Il y eut interpénétration d'influences, causée par deux civilisations, deux cultures très comparables, deux sensibilités presque pareilles.

Cette identique formation spirituelle étayée par le rôle politique de la Pologne, — rôle constamment chevaleresque et désintéressé, — détermina en France les premiers accords publics, proclamés avec continuité de Colbert à Napoléon.

En novembre 1830, tandis que la révolution éclatait à Varsovie, Frédéric Chopin arrivant à Paris, voyait de son appartement du boulevard Poissonnière, le peuple de la capitale manifester violemment pour la cause polonaise. Plus tard, il put entendre ces autres grands défenseurs de son pays, La Fayette, Michelet, Montalembert, Lamennais, George Sand, Quinet, Victor Hugo, répondre aux appels des grands écrivains de la Pologne et soutenir leur cause nationale, devant l'opinion française et celle du monde.

Mais une voix plus puissante s'éleva, une voix d'une séduction incomparable et saisissante comme la rumeur de l'Océan et l'éclat du soleil, Elle

provenait des entrailles de la terre polonaise et s'exprimait par la musique de Frédéric Chopin. Il devint un symbole de la Pologne pour des millions d'individus, il leur transmit les sentiments de ses compatriotes en les extériorisant d'une manière sublime dans le langage des sons. Sa musique fut l'envoyée de son âme souffrante aux âmes de toute la terre, et elle les émut, en leur faisant comprendre l'existence de la Pologne. Elle leur dépeignit les joies paysannes et citadines, les fêtes, les coutumes nationales et les traditions des hommes fixés entre la mer Baltique au nord et les montagnes des Carpathes au sud. Ses harmonies nous apportèrent les plus divines expressions de l'amour et les plus tragiques accents du désespoir et de la souffrance. Elles firent sentir les passions et l'humanité peut entendre ses voix intérieures.

Voilà, Messieurs, comment l'art agit, comment il est le seul facteur d'éducation et de rapprochement social. L'amitié franco-polonaise est née des entraînements de l'art et de l'intellectualisme, ces générateurs de la fraternisation sincère des esprits.

L'œuvre de Frédéric Chopin fut, et restera toujours, le plus puissant enchantement de l'intelligence et du cœur, et la cause des plus sûres affections offertes à la Pologne.

Après ce discours de l'éminent historien de Frédéric Chopin, nous entendîmes M. Balpétre, du théâtre national de l'Odéon, dire d'une voix grave, harmonieuse et vibrante un beau poème de Maurice Rollinat. Mme Lucie Delarue-Mardrus, le poète et l'écrivain enchanteur de la riche contrée normande, récita avec infiniment de charme deux de ses poèmes sur *la Musique* :

Tout ce que nous avons voulu
Tient dans ta voix qui chante et gronde...
— Musique, ô musique, salut,
Commencement de l'autre monde !

En l'honneur du soixante-quinzième anniversaire de la mort de Chopin, la Compagnie Française de Radiophonie « Radiola » avait consacré la soirée du 19 octobre à l'illustre musicien. M. Edouard Ganche prononça de nouveau son discours de la cérémonie du matin au Père-Lachaise. La grande pianiste Mme Marthe Bouvaist-Ganche joua deux *Préludes*, deux *Mazurkas*, et la *Polonaise* en la bémol. Puis les artistes et l'orchestre de la Compagnie Radiola, dirigés par M. Victor Charpentier, interprétèrent des œuvres de Frédéric Chopin.

INFORMATIONS DIVERSES

M. J. Noulens, président de l'Association France-Pologne, a envoyé le télégramme suivant au comte Adam Zamoyski, président de l'Union des Grandes Associations Polonaises :

« France-Pologne célèbre avec Union Grandes Associations Polonaises souvenir Henryk Sienkiewicz qui pendant années oppression et silence fit resplendir gloire intellectuelle de Pologne et par enquête et protestation 1907 en faveur langue et école polonaises a défendu droits et honneur toutes nations. »

*
* *

Le général Sikorski a remis, au cours de son voyage à Paris, la « Croix des Vaillants » à M. Ladislas Mickiewicz.

*
* *

Le prince Lubomirski et le comte Renaud Przedziecki, attachés; M. Sztark, rapporteur au service du Protocole du Ministère des Affaires étrangères de Varsovie sont nommés chevaliers de l'Ordre National de la Légion d'honneur.

*
* *

Le Conseil d'administration de l'Association France-Pologne s'est réuni, le 22 octobre 1924, sous la présidence de M. J. Noulens : il a défini son programme d'action pour les prochains mois.

*
* *

Le journal *Rzeczpospolita*, qui appartenait auparavant à M. Paderewski, est devenu la propriété de M. Korfanty. M. Stronski, rédacteur en chef, a résigné ses fonctions.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle de CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et Cie, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK ZWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznan Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan, à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. St. GRABIANOWSKI et Cie, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszałkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et Cie, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis Lewkowicz, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM SCHNEIDER et Cie, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Édouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la **BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI)**, 1, rue Kredytowa, Varsovie.

le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).

L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Établissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

M. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Adolphe DESMYTTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.

François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS FRÈRES et Cie, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

l'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.

Sigismund ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

Louis ESTÈVE, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS et Cie, Manufacture Parisienne des Cotons **L. V. et M. F. A.**, 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖHLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. André GIVELET, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

K. HACIA, Directeur-Général de la « Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. » (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beurepaire, Roubaix (Nord)

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.

Comte Mieczislas ORLOWSKI, attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne les Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Louis RØDERER (L. Olry RØDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.

Le Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

MM. SCHEURER, LAUTH et Cie, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^o SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, rue Foksal, Varsovie).

LADISLAS SEKUTOWICZ, Ingénieur E. P. C., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys, 58, rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22 rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 7 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; clasage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris ; le Général ARCHINARD ; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club ; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française ; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria ; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur ; JULES CAMBON, Ambassadeur de France ; le Général DE CASTELNAU ; FERNAND CHAPSAL, Sénateur ; CLÉMENTEL, ancien Ministre ; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris ; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française ; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme ; ROMAN DMOWSKI ; PAUL DOUMER, ancien Ministre ; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre ; le Général GOURAUD ; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre ; le Général HALLER ; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France ; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre ; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française ; LAFFERRE, ancien Ministre ; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil ; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre ; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France ; ALFRED MASCURAUD, Sénateur ; LADISLAS MICKIEWICZ, PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil ; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne ; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne ; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI ; CHARLES RICHET, de l'Institut ; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; ROSNY Aîné ; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies ; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre ; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI ; LOUIS MARIN, Député ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne* ; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan ; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres ; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales ; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie ; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut ; PAUL CAZIN, Homme de Lettres ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne ; Comte CORNUDET, Député ; Marquis DE DAMPIERRE ; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris ; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique ; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger ; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin ; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique* ; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales ; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut ; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris ; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres ; RENÉ MOULIN ; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres ; RENÉ PINON, Homme de Lettres ; AUGUSTIN REY ; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères ; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France ; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne ; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse ; Baron GUSTAVE TAUBE ; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières ; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest ; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation ; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur ; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów ; S. KOZICKI, Député ; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów ; Comte JEAN ZOLTOWSKI ; Docteur GAUTHIER ; ANTOINE GORSKI ; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie ; JEAN ROZWADOWSKI ; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeteseb-Paris

Téléphone .

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en zlotys.

*Service spécial et conditions particulières pour toutes affaires
avec la Pologne, dans le but de faciliter les échanges
commerciaux entre ce pays et la France.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est
l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des
Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives
établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13
Cracovie, Główny Rynek 18
Katowice, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
Łódź, Piotrkowska 75
Lwów, Jagiellońska 1
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.
TORUŃ, Żeglarska 26
Varsovie, Jasna 1
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 1
ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

NEW-YORK Agency,
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.